SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

CIII^e ANNÉE

Janvier-Mars 1957

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique



PARIS
Au siège de la Société
54 Rue des Saints-Pères (VIIe)

1957

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE DU N° JANVIER-MARS 1957

AVIS IMPORTANT

La Société de l'Histoire du Protestantisme français serait infiniment reconnaissante aux personnes possédant d'anciens numéros du BULLETIN et désireuses de s'en défaire, de les renvoyer au siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris-7e.

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme Français).**

France et Colonies : Provisoirement **500** fr.

(pasteurs et professeurs : **200** fr.).

Etranger : **1.000** fr.

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Tous les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 50 à 60 pages. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

ÉTUDES HISTORIQUES

I

Les Articles Polytiques de 1557 et les origines du régime synodal

Dans son numéro d'octobre 1956, le *Bulletin d'information de l'Eglise Réformée de France* publie le texte intégral des *Articles Polytiques pour l'Eglise Réformée selon le S. Evangile, faict à Poitiers*, 1557, document devenu introuvable, mais dont la publication en 1872 par le pasteur Arnaud avait à juste titre éveillé la curiosité des érudits. En effet, tandis que *l'Histoire Ecclésiastique* fait remonter à 1558 les premières velléités d'organisation synodale, les *Articles Polytiques* font, dès 1557, état du « synode légitimement assemblé ». Trouvant dans le même recueil manuscrit que les *Articles Polytiques* les actes d'un synode tenu en 1562 à Montélimar comportant une allusion à un synode de Poitiers de 1557 (1), le pasteur Arnaud, concluait, non sans hésitation, du reste, que les *Articles Polytiques* étaient les actes de ce synode.

Nous ne pouvons reproduire *in extenso* ici le texte assez long de ce document. Du moins, pour les lecteurs du *Bulletin de la Société d'Histoire* qui n'ont pas entre les mains ces *Articles Polytiques*, essaierons-nous de le résumer :

Ce document se compose de six parties intitulées : *Préface*, des *Ministres*, des *Diacres*, des *Anciens*, *charge commune*, *articles politiques*.

La *Préface* insiste sur l'importance de la prédication et des sacrements, raison d'être de l'Eglise, et en déduit l'importance du ministère pastoral.

Le chapitre des *Ministres* étudie à l'échelon paroissial la question du choix du pasteur : nul ne sera reçu pour ministre sans qu'on ait « certain tesmoignage de son élection, vie et doctrine ». Réciproquement « il est requis qu'aucun ministre ne soit chassé, ni déposé à la volée et selon l'appétit déréglé du populaire ».

La section des *Diacres* confie aux diacres beaucoup de charges : visiter les malades, les prisonniers pour la Parole de Dieu, « regarder sur l'indigence des povres », catéchiser les prosélytes et s'enquérir de leur vie, faire au besoin les prières à la place des ministres, se charger de la lecture de la Bible dans les assemblées, instruire la jeunesse, tenir les registres d'actes pastoraux et le registre de délibération du consistoire.

Des *Anciens*. Les diacres ayant été si abondamment pourvus de fonctions, il ne reste guère aux anciens que la surveillance morale du troupeau, la perception des deniers, le soin de loger les pasteurs, l'intervention en faveur des prisonniers pour la foi.

Dans la *Charge Commune*, les anciens et diacres reçoivent en commun le service de quartier : « faire visite une fois le mois afin de rapporter fidèlement au consistoire de l'estat, vie et conversation de tous. « Ils veilleront sur la pureté de la foi, empêcheront le développement des sectes (anabaptistes, servétistes, libertins athéistes et épicuriens, quintions et ceux qui sont sectateurs de Lavau). Ils veilleront à aider à se réconcilier avec l'Eglise les pécheurs repentants frappés d'excommunication et à empêcher les excommuniés d'aller communier dans les églises voisines. Ils devront mettre fin aux procès entre fidèles « par admonition particulière », chercheront des lieux convenables pour la prédication et surveilleront la bonne tenue des étudiants.

Les *articles politiques* (au sens restreint) réservent pour le « synode légitimement assemblé » la connaissance de ce « qui touche les autres églises » précisent qu'il faudra nommer deux trésoriers différents, l'un pour les pauvres, l'autre pour les frais de culte, que ces trésoriers rendront tous les trois mois compte de leur gestion, que la collecte pour les pauvres se fera à l'issue des assemblées et que la distribution des deniers des pauvres se fera par les soins des diacres et anciens selon la répartition arrêtée en séance du consistoire (il convient de noter ici que ce

paragraphe définit fort bien un usage constant des Eglises des XVI[e] et XVII[e] siècles). Chaque semaine, le consistoire étudiera la situation morale du troupeau et avant chaque cène, ministres, anciens et diacres se censureront réciproquement. Outre la séance hebdomadaire de surveillance morale, le consistoire se réunira un autre jour de la semaine en séance administrative. Les paragraphes suivants ont trait aux garanties morales et doctrinales exigées des prosélytes et aux changements de résidence et par conséquent de paroisse des fidèles. Un paragraphe curieux vise le cas de constitution d'une église (ce qui n'est pas forcément ingérence dans les affaires d'une autre église, mais plutôt souci de la part d'une église mère de veiller à la naissance de nouvelles églises sur son ancien territoire) : « Nécessaire estre advertis là où il n'y a encore ministres n'eslire pour ministres gents vagabonds et nouvellement sortis de moynerie, moins approuver pour ministres gentz bénéficières ayant encore la marque de la beste, et meslant le faux service avec le vray. » On ira « faire prédication » et donner la Cène chez les vieillards et les malades « pourveu qu'il y ait juste et suffisante assemblée. » Interdiction de mariage des personnes conjointes par parentage « dont on pourroit ensuyvre scandale. » On n'admettra pas de fiançailles sans le consentement des parents. Les fidèles devront faire « tous les jours soir et matin prières en leur maison » et veiller à l'instruction religieuse de leurs enfants. « N'entreprendront ceux de l'assemblée d'abattre croix, idoles ny temples et n'outrageront les ignorants afin d'entretenir paix et concorde fraternelle. » Interdiction des danses, jeux et dissolutions, du vagabondage et de l'oisiveté. « Item veilleront chacun sur son voisin pour empescher regner les vices comme usures, paillardises, blasphèmes, exécrations, yvrogneries, faux monnoyeurs faussaires, joueurs scandaleux, contempteurs de Dieu et de son Eglise afin que punition soit faite par le magistrat des vices et des gents meschants. » Le dernier paragraphe ordonne de tenir soigneusement un rôle des fidèles.

Ce résumé d'un texte au moins trois fois plus long suffit pour montrer la complexité de ces *Articles Polytiques*. Et toute de suite se pose la question de l'origine de ces articles : de quelle autorité émanent-ils, et quelle en est la portée ?

Deux textes, seulement, peuvent éclairer la question : Florimond de Raemond, dans son *Histoire de la naissance de l'Hérésie* (2), écrit : « Je sais qu'au synode de Poitou qui fut le second clandestin tenu l'an 1559 chez le sieur de Beaussé, etc. » D'autre part l'*Histoire Ecclésiastique* (3) explique en ces termes la convocation du premier synode national : « L'occasion de cette assemblée fut que sur la fin de l'année précédente (1558), étant Antoine de Chandieu envoyé par l'Eglise de Paris pour quelque affaire et même pour rendre le témoignage de certain personnage dont ceux de Poitiers étaient en peine... lorsque la Cène fut célébrée, ce qui se fit en très grande assemblée non seulement de peuple, mais de ministres circonvoisins... les ministres étant assemblés, communiquèrent par ensemble tant de la doctrine que de l'ordre et discipline entre eux observée ; et... commencèrent à appréhender quel bien ce serait s'il plaisait à Dieu que toutes les Eglises de France dressassent d'un commun accord une confession de foi et une discipline ecclésiastique... » et Chandieu ayant été chargé d'en conférer avec l'Eglise de Paris, le premier synode est convoqué et se réunit à Paris dans les derniers jours de mai 1559.

Il n'y a entre les deux textes aucune contradiction ; mais le premier est fort obscur : le « synode de Poitou qui fut le second clandestin tenu l'an 1559 chez le sieur de Beaussé » pourrait être un deuxième synode de l'année 1559 (le premier étant le synode national de Paris, et le deuxième un synode régional de Poitou tenu en exécution des décisions du synode de Paris). Mais ce synode tenu chez Jean de Beaussé peut aussi très bien être la réunion signalée par l'Histoire Ecclésiastique à la date de 1558 (fin d'année) ; en effet, comme ce n'est que depuis 1564 que l'année commence au 1[er] janvier, la fin de l'année 1558 (ancien style) est le commencement de l'année 1559 (nouveau style) et selon leurs préférences pour le nouveau ou l'ancien style les écrivains attribuent d'une manière fort arbitraire à l'année précédente ou à l'année suivante les événements des mois de janvier, février, mars et il en résulte une extrême confusion dans la chronologie du XVI[e] siècle. Florimond de Raemond insiste sur les scrupules exprimés au cours du synode par Ponthus de Saint George, ancien abbé de Valence, et par Boisseau de la Borderie qui tous deux estimaient qu'il fallait rester dans l'Eglise Catho-

lique. Or ces scrupules n'étaient-ils pas parfaitement de circonstance au moment où, jetant les bases du régime synodal, les délégués du synode consommaient le schisme ? Seulement, si le synode de Florimond de Raemond doit être confondu avec l'assemblée de *l'Histoire Ecclésiastique*, il faudra admettre qu'avant ce synode régional des premiers mois 1559 (nouveau style), il y avait eu un premier synode régional de Poitou.

Il serait tentant de supposer que les *Articles Polytiques* seraient les actes de ce premier synode. Il nous faut donc examiner de près le texte de ces articles pour savoir s'ils se présentent comme actes de synode : un synode légifère pour un groupe d'églises, peut-on considérer comme compatibles avec le style d'un synode des expressions comme celles-ci : « Ceux qui auront esté excommuniez en ceste eglise ... ceux qui viendront des autres eglises pour demeurer en ceste-cy..., advertir les ministres des eglises des environs ne recevoir à la cene aucuns de la presente eglise. » Voilà des expressions qui ne sont à leur place que dans un règlement paroissial. L'importance accordée aux problèmes que pose la présence d'un grand nombre d'étudiants est toute naturelle dans les statuts de l'Eglise d'une ville de Faculté. Il y a, il est vrai, ce premier paragraphe des *Articles Polytiques :* « Pour autant que toute primauté est dangereuse et aspire à une tyrannie comme on en voit l'exemple en la papauté, à ceste cause on se donra garde de resoudre chose qui touche les autres eglises sans le consentement d'icelles et en estre requis, ce qui se pourra faire en synode legitimement assemblé, là où pourront assister ceux qui seront deputez d'une chacune eglise. » Mais justement cette réserve ne saurait se comprendre de la part d'un synode, qui aurait, lui, qualité pour résoudre les problèmes collectifs posés par l'ensemble des églises d'une région. Le texte n'indique même pas que le régime synodal ait commencé à fonctionner, mais seulement qu'il est considéré comme le régime normal et futur des Eglises Réformées.

C'est en 1555 que s'étaient constituées les premières églises poitevines : Poitiers, Chatellerault, Loudun, au moins. D'autres devaient bientôt suivre : Fontenay-le-Comte et le Dorat en 1557, Montaigu en 1558, et certainement bien d'autres dont nous ignorons les premiers balbutiements. Or dans toutes ces églises devaient se rencontrer

les mêmes difficultés doctrinales et disciplinaires : à Poitiers même voilà Lavau de Saint-Vertunien (4) qui semble avoir préconisé les idées de Castellion et même de Servet : il était allé à Genève et s'y était trouvé en parfait désaccord avec Calvin, qui, le 20 février 1555, par une longue lettre, mettait les fidèles de Poitiers en garde contre ce « pauvre homme » qui n'a que sa « folle gloire ». Dans la même église, les difficultés disciplinaires surgissent du fait du moine Bienassis, qui avait longtemps séjourné à Genève et devait retourner au catholicisme après avoir déshonoré sa famille par un « détestable inceste ». Si nous poussions notre enquête aux années suivantes, nous verrions certains fidèles à Loudun vouloir imposer pour collègue au pasteur Cherpont un moine dont les prédications ont causé du trouble, et en même temps un mariage célébré par Pierre Després pose la question des degrés de parenté qui doivent empêcher un mariage (5). Calvin recommande une stricte discipline aux consistoires naissants. On peut dire que les circonstances leur imposaient la rédaction de règlements paroissiaux du genre des *Articles Polytiques*. Mais ceux-là même qui rédigeaient ces articles et se défendaient de s'ingérer dans les affaires des églises voisines étaient bien obligés de se préoccuper de ces églises : « Les anciens et diacres ... prendront garde diligemment que ceux qui auront este excommuniez en ceste eglise ... n'ayent à aller aux autres eglises circonvoisines pour recevoir la saincte cene. » C'est bien là tout ce que peut décider une paroisse ; mais quel moyen auront les anciens et les diacres de faire observer cette décision ? Il faudrait maintenant qu'une autorité commune vienne au secours de la paroisse et décide que les ministres, anciens et diacres de *chaque* église veilleront à ne recevoir à la communion aucun fidèle d'une autre église qui aurait été signalé comme excommunié, ou mieux qui n'apporte un témoignage justifiant de son droit de communier dans son église d'origine. C'est, du reste, ce que l'Eglise de Poitiers va exiger pour sa part en cas de changement de domicile : « Ceux qui viendront des autres églises pour demeurer en ceste-cy seront tenus d'apporter tesmoignage de leur eglise, que s'ils ne l'avoyent, seroyent incitez de l'envoyer querir. Les ministres ne recevront à la cene aucuns estrangers sans bon tesmoignage du consistoire de l'eglise de laquelle ils seront, et si en leur lieu n'y avoit

point d'eglise dressée, ils apporteront suffisant tesmoignage de gens de bien dudit lieu d'où ils sont. » Réciproquement l'Eglise de Poitiers donnera des attestations aux fidèles, notamment aux étudiants, qui quitteront la paroisse.

Ces textes et ces décisions suffisent à montrer que la discipline d'une paroisse implique une discipline commune à l'ensemble des paroisses. Et s'il n'est pas question de doctrine dans les *Articles Polytiques,* n'est-ce pas parce que là surtout une communauté isolée ne peut rien. Aurait-il été concevable que Lavau, de Saint-Vertunien, vît ses idées bien accueillies à Châtellerault quand elles étaient censurées à Poitiers ? La nécessité d'une confession de foi et d'une discipline communes s'est imposée aux paroisses dès qu'elles ont voulu s'organiser. Rien ne leur a été plus étranger que l'esprit congrégationaliste. En face de l'Eglise Catholique d'où désormais ils se sentent exclus, les réformés ont voulu constituer une Eglise aussi une que l'Eglise Romaine. Si l'horreur de la papauté et la crainte d'une primauté quelconque d'une église les a délibérément éloignés d'une constitution monarchique de l'Eglise, par contre les circonstances les ont de suite amenés à envisager une organisation synodale dans laquelle se retrouve sans doute le souvenir des conciles de l'ancienne Eglise. L'intérêt majeur des Articles Polytiques est de nous montrer que l'établissement de règlements paroissiaux a immédiatement imposé des contacts entre églises voisines. Il serait inconcevable que les rédacteurs de ces articles n'aient pas demandé aux églises voisines une réciprocité à propos de ces articles que nous venons de relever. Il ne restera qu'à donner un caractère officiel à ces contacts officieux pour les transformer en synodes. Si nous admettons que le synode tenu chez Jean de Beaussé est l'assemblée mentionnée par l'*Histoire Ecclésiastique* et le deuxième synode régional de Poitou, il nous apparaîtra donc que Florimond de Raemond a considéré comme un véritable synode une réunion de représentants des églises du Poitou tenue entre la rédaction des *Articles Polytiques* et l'assemblée de 1558-59. Il n'y aura donc pas lieu d'être étonné si un synode de Dauphiné de 1562 fait allusion à un synode de Poitou de 1557. Reste à se demander pourquoi l'*Histoire Ecclésiastique,* si bien informée, ignore ce synode et même refuse le titre de synode à l'assemblée

de 1558-59. Or le texte même de son récit nous en donne peut-être l'explication : « Après la célébration de la Cène (en grande assemblée) ...les ministres étant assemblés... ». Il est clair qu'après une réunion générale d'édification à laquelle les laïques étaient admis, la séance administrative n'a groupé que les pasteurs, pratique cléricale, imitée sans doute des anciens conciles ; et l'on doit supposer que l'assemblée de 1558-59 n'a fait que reprendre la pratique du premier synode poitevin. Or la discipline de 1559 précise — et ce sera dès lors une règle immuable — que *les ministres amèneront avec eux au synode chacun un ancien ou diacre de leur église ou plusieurs*. Dès lors a-t-on le droit de déclarer synode une assemblée où cette règle fondamentale n'a pas été observée ? Il est parfaitement compréhensible que Théodore de Bèze n'ait pas voulu le faire, tandis que Florimond de Raemond n'éprouvait pas les mêmes scrupules.

Notons enfin que la logique qui avait imposé l'unité de foi et de discipline par la création des synodes nationaux devait imposer la même unité pour toutes les Eglises réformées du monde entier. Il est intéressant de constater qu'au deuxième synode national qui se réunit à Poitiers le 10 mars 1561 (nouveau style), 1560 (ancien style), la réunion d'un concile universel a été envisagée, et que seules des considérations d'ordre politique empêchèrent de donner suite à ce projet (6).

On peut donc bien considérer le Poitou et plus particulièrement Poitiers comme le berceau du régime synodal. Quant aux *Articles Polytiques*, si, à l'examen, leur texte ne peut décidément apparaître comme recueil d'actes synodaux, du moins ce texte est-il le premier où le besoin d'une discipline commune amène à envisager le régime synodal, le premier où le terme de synode soit employé. Ils ont, d'autre part un autre mérite : leur plan : Ministres, diacres, anciens, charge commune, articles politiques sera en gros le plan de la Discipline de l'Eglise Réformée, quoique le texte de 1559 rappelle rarement celui des *Articles Polytiques* (sauf en ce qui concerne les diacres). Il est fort possible que ce texte ait été communiqué à d'autres consistoires comme un modèle à imiter — ce qui pourrait expliquer la présence d'un exemplaire de ces articles à l'autre bout de la France. Ainsi, même ramenés à l'état de simple règlement paroissial, les *Articles Polytiques* ont une place

importante dans l'histoire de l'administration et de la discipline de l'Eglise Réformée et il faut savoir gré aux dirigeants actuels de cette Eglise d'avoir fait connaître ce texte non seulement aux érudits, mais même à tous les « anciens » d'aujourd'hui.

Pierre Dez,
Professeur au lycée de Poitiers.

---

(1) Ce recueil est le ms 7054 de la Bibliothèque de Grenoble. Il ne s'agit malheureusement pas d'un texte authentique du xvie siècle, mais d'une copie du xviie siècle. Il est, du reste fort intéressant de constater qu'on a copié si tardivement le texte de ces articles, ce qui prouve l'importance qu'on y attachait.

(2) Florimond de Raemond : *Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'Hérésie*, liv. VII (p. 931 de l'édition de 1648).

(3) Liv. I, année 1559.

(4) Son nom est déformé en Lanau dans le *Bulletin d'Information*. C'était un médecin et il avait correspondu avec Servet. Son fils François devint en 1573 régent à la Faculté de médecine de Poitiers et il figure parmi les anciens de l'Eglise de Poitiers en 1601 (minutes Chesneau).

(5) *Histoire ecclésiastique*, liv. I, année 1555 (Bienassis). Pour Cherpont, voir *Lettre* de Calvin aux fidèles de Loudun du 1er juillet 1561 (édition Bonnet, p. 407). Pour Després, voir Lettre de Calvin au Curé de Chiré, de Pâques 1561.

(6) *Discipline de l'Eglise Réformée*. Edition Méjan, p. 255.

II

GABRIEL DELESSERT

Préfet, puis Préfet de Police
Résistance en politique
apaisement dans les questions religieuses
1834-1848

I

Les Antécédents

Les documents analysés ou cités ici intéressent, en général, l'histoire politique et religieuse. Ils intéressent aussi l'histoire du protestantisme et des protestants. Abraham, Gabriel, Marguerite Delessert, né à Paris le 17 mars 1786, a été inscrit au registre des naissances, puis baptisé, à la chapelle des hautes puissances de Suisse et de Hollande. Il appartient à une famille de bourgeois d'affaires, les Delessert ou de Lessert, banquiers, « négociants », industriels, d'origine vaudoise. Depuis qu'un Benjamin Delessert, reçu bourgeois de Genève en 1723, a fondé la « Maison Delessert », à Lyon, en 1725, ils tiennent ou tiendront leur rôle, et de plus en plus au premier plan, dans la vie religieuse, politique, économique, sociale et intellectuelle de la France (1).

Etienne Delessert, père de Benjamin, de François-Marie et de Gabriel Delessert, a créé à Paris la banque de la rue Mauconseil, et les relations avec les grandes banques parisiennes et provinciales se sont étendues à celles des villes

---

(1) *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. II, p. 650-651. B. S. H. P. F., t. XVIII, 2e série, 4e année, p. 64. J. Bouchary : *Les Manieurs d'Argent à Paris à la fin du XVIIIe siècle*, t. III, Paris, 1943, p. 92 et sq.

étrangères importantes. Il a été nommé membre du Consistoire de Paris, a concouru à la fondation de la Banque de France, institué deux écoles primaires gratuites pour les enfants protestants. En lui apparaissent les caractères que ses fils affirmeront : zèle, activité, fermeté dans la protection de l'Eglise réformée, de l'enseignement, étendu aux classes pauvres, et dans la protection des populations ouvrières, aux origines d'un christianisme social concret, pratique et paternaliste, chez les patrons protestants.

« Bourgeois opulent et, en même temps... protestant austère », écrit Pédézert, François-Marie fait œuvre partout, à la Banque de France, comme régent, à la Chambre de Commerce, au Consistoire, à la Société Biblique, à la Société des Missions Evangéliques et à celle des Traités religieux de Paris, à la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants de France.

Benjamin Delessert, l'aîné et le plus connu, est le financier philanthrope qui, après avoir créé, à Passy, la première manufacture de sucre de betterave, en a établi dix autres, qui a emprunté à l'Ecosse, en 1818, les Caisses d'Epargne, manifesté sa sollicitude pour les questions de morale et d'amélioration sociale. Patron, comme son frère, des salles d'asile, il sera « le Père des Ouvriers » (1).

Benjamin, baron d'Empire, prend part à la vie publique sous trois régimes successifs. Représentant aux Cent-Jours, député à la Chambre, à deux reprises, sous la Restauration, ce « libéral modéré » siège comme opposant constitutionnel avant 1824, soutient Martignac au centre gauche, puis, de nouveau opposant contre Polignac et « des 221 », il se rallie à Louis-Philippe, après les Journées de Juillet. Chrétien tolérant, partisan de la liberté de conscience et de la liberté des cultes, il demande raison au Gouvernement, le 17 février 1831, des troubles anticatholiques de Paris, du pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché, « des églises dévastées, des croix abattues » (2). Avec son frère François, qui le rejoint à la Chambre, il siège dans la majorité ministérielle, conservatrice, dans la Résistance, après la chute de Laffitte.

(1) *Notice sur la vie de Benjamin Delessert*, par le Comte d'Argout, Paris, 4°, 1847, p. 9 et 11.

(2) Guizot : *Mémoires...*, t. II, p. 171.

La personnalité de Gabriel Delessert, son attitude politique et administrative ne sauraient être connues, ni comprises, si nous le séparions de son milieu familial.

Des études au collège académique de Genève, au collège de Thoune, des séjours et des voyages l'ont conduit en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Ecosse. Il est entré « comme commis », dans les bureaux de son père, Etienne Delessert, et il a été « associé à ses affaires ». Il s'est occupé, avec ses frères, de la maison de banque et des travaux de la Caisse d'Epargne, vivant d'une vie strictement privée, jusqu'en 1830, se refusant à servir la Restauration « contraire à ses principes libéraux » (1).

G. Delessert était entré, avec ses frères, dans la Garde Nationale de Paris, appelée à l'activité par Napoléon, le 8 janvier 1814. A la veille de la bataille de Paris, la régence s'étant repliée sur Blois et l'état-major ayant suivi Marie-Louise sur la Loire, la capitale était laissée aux chefs des douze légions, « négociants honorables », parmi lesquels Richard Lenoir, Jaubert, Hottinguer, Ternaux, Odiot, Laborde et Delessert, « ces deux dernières familles appelées à jouer un rôle important dans l'histoire de la garde de Paris » (2). Le 30 mars 1814, Gabriel Delessert, comme capitaine adjudant de la Garde Nationale, prenait part à la bataille. En 1815, (il s'était montré ouvertement pour la cause impériale durant les Cent-Jours), il refusait d'arborer la cocarde blanche et démissionnait après Waterloo...

Au lendemain de juillet 1830, il a fait son choix : « Nous avons traversé ces immenses événements sans aucun inconvénient personnel ; maintenant, tout est tranquille et le nouveau roi a l'assentiment unanime de tous les honnêtes gens ; il était le seul et l'unique moyen de sauver la France de l'anarchie. » (3). Le beau-père de G. Delessert, le comte Alexandre de Laborde, modéré et libéral, a « engagé sa tête dans la cause de la Nation »,

---

(1) Plusieurs écrits de caractère biographique figurent au Catalogue de la Bibl. Nationale, t. IX, p. 478, n° 5671 à n° 5676. Cf. J. Tripier le Franc : *M. G. Delessert*, Paris 1859.

(2) *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 29-31 mai 1955, p. 27. (L. Girard : *Réflexions sur la Garde Nationale*.)

(3) *Dictionnaire des Parlementaires français*, t. IV, p. 135 : au Comte de Forbin, 18 août 1830.

accepté la mission de devenir préfet de la Seine pour aider à établir la royauté nouvelle. Aide de camp de Louis-Philippe, en qualité de Général de la Garde Nationale, il est « l'ami du Roi Citoyen » (1).

Delessert est devenu, le 12 août 1830, Colonel d'Etat-Major de la Garde Nationale parisienne. Aide-major général de La Fayette, il fait partie de la commission chargée de préparer le projet de loi sur la réorganisation des milices civiques. Investi d'un commandement difficile, lors du procès des ministres, il tient tête à l'émeute du Luxembourg. Général de brigade de la Garde Nationale, au moment de l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832, et chargé du commandement militaire des troupes stationnées place des Victoires, il contribue à faire décider l'attaque, enlève plusieurs barricades, déloge l'émeute de la rue Montmartre, sauve ses prisonniers. « M. G. Delessert, qui était né militaire, a, dans cette circonstance, ajouté à cette réputation de sang-froid, d'habileté et de courage qu'il a constamment méritée. » (2)

Maire de Passy, « habile, plein de zèle et de charité », il fait son apprentissage d'administrateur. Une députation de « l'élite de la Garde Nationale, des bourgeois et de la classe ouvrière », présente les regrets des 5 000 administrés de la commune, séparée de Paris alors, quand il est nommé préfet de l'Aude, le 13 février 1834. Le Gouvernement des successeurs de Casimir Périer — Guizot, Thiers, le Duc de Broglie — Ministère de Résistance, de Juste-Milieu, d'apaisement pour tout ce qui n'est pas irréductible, l'a désigné. D'Argout, Ministre de l'Intérieur, annonce au maréchal comte Lobau la nomination : « Les services de cet excellent citoyen répondent de ceux qu'il rendra dans la carrière nouvelle ouverte à son dévouement et à son patriotisme. »

« Négociant », Maire, Officier général de la Garde Nationale, voilà les antécédents du nouveau Préfet, et ses « titres antérieurs ». « Fortune personnelle en revenus : cinquante mille francs », précise sa notice administrative, au dossier individuel.

(1) Guigniaut : *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte A. de Laborde.* Paris, 1868, p. 33.

(2) *Notice biographique sur M. G. Delessert,* Paris, 1846, p. 4. Lucas-Dubreton : *La Grande Peur de 1832* (Paris, 1932, p. 173.

Pour exercer de l'influence dans un département difficile, dans un chef-lieu, Montauban ou Carcassonne, dont les habitants sont connus pour être plus ou moins hostiles au Gouvernement, il faut pour Préfet « un homme instruit et doux, sans faiblesse, ferme sans roideur, conciliant et riche, pour dépenser son traitement ».

Il ne resterait pas « claquemuré dans son hôtel », il saurait « paraître dans la société » ; il inviterait à dîner tous les Maires, quand ils viendraient le voir ; il établirait entre l'autorité préfectorale et les maires de campagne une intimité bien précieuse, dans la période des élections à la Chambre des Députés, pour le Gouvernement.

Dans ces pays, « c'est à table qu'on prend les campagnards et même les citadins » (1).

II

Contre les partis d'opposition, à Carcassonne, et pour le ralliement du Clergé

G. Delessert, quatrième préfet de l'Aude depuis la Révolution, a mission « de rétablir l'ordre et l'harmonie ». Depuis qu'une mesure d'interdiction prononcée par l'Evêque, avec l'appui de la Préfecture, contre le Curé de Saint-Vincent, indésirable dans sa paroisse mais patriote de Juillet, a provoqué, les 8 et 10 mars 1832, sous l'action d'éléments troubles, deux journées tumultueuses d'émeute populaire, et mort d'homme, la ville de Carcassonne n'a pas retrouvé la tranquillité. A l'époque, le Préfet, insulté et menacé par une « pluie de pierres », a fait licencier la Garde Nationale en raison de l'attitude d'une minorité frondeuse. La réorganisation a été lente et difficile. La population de la ville a gardé sa réputation d'hostilité au Gouvernement. La moindre nouvelle d'un soulèvement trouvera-t-elle, en 1834 comme en 1832, les habitants de l'Aude prêts à seconder Paris dans l'agitation ? (2)

---

(1) A.N. FıBı 158^{12} : Dossier Delessert. *Ibid.* FıBı 170^{20} : Dossier Pompeï : Note ministérielle (Intérieur), concernant Montauban.

(2) A.N. F^{19} 5725 : affaire Bataillé. FıBı 158^{7} : *Dossier Dejean ; lettre de la Division de la Police générale*, 26 juin 1832.

L'administration peut compter, à Carcassonne, sur le dévouement d'Alphonse Mahul, député, ami, correspondant de Guizot et de Rémusat, (« son cher collègue et complice en juste-milieu ») ex-affilié à la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », ex-secrétaire de la Société de la Morale Chrétienne, où catholiques et protestants se rencontraient « sur le même terrain de neutralité confessionnelle », pour établir des relations sociales sur la base des règles de la morale. Il est lui-même attaqué et sa situation politique est menacée. Son collègue à la Chambre, Teisseire, son parent, ancien maire de Carcassonne révoqué pour ses opinions démocratiques, est « son ennemi acharné » (1).

Le département, en partie agricole, en partie industriel, au carrefour des routes entre Montpellier et Toulouse, est, sous leur double influence, soumis aux propagandes des partis : Propagande, menées carlistes, passages répétés des émissaires et des chefs légimistes, un Dugabé, un Berryer, en tournée dans le Lauraguais et le Narbonnais.

Propagande Saint-Simonienne. Elle a entretenu à Castelnaudary, centre de « la prédication » dans l'Aude, une certaine agitation, moins dangereuse aux yeux du gouvernement que les mouvements légitimistes, et préoccupant surtout l'autorité du diocèse (2).

Propagande républicaine et démocratique, en plein essor quand la discussion et le vote de la loi sur les associations préparent le mouvement insurrectionnel d'avril 1834. La masse ouvrière du département de l'Aude se répartit en plusieurs centres, eux-mêmes assez dispersés, à Limoux, à Chalabre, à Cenne-Monestiès. Elle s'adonne aux industries de la laine, de la draperie, traditionnelles, dès le xve siècle. La « fabrique » de Carcassonne fait travailler plusieurs milliers d'ouvriers : 7 000 au total, suivant l'enquête de Mandoul (1834), 3 000 ou 3 300 suivant Villermé, (1836). La ville de Limoux est facilement « agitée dans la classe ouvrière », car Joly, le démocrate radical, enfant du pays, est député de l'Ariège, pour l'arrondissement de Pamiers, voisin. La gendarmerie signale une distribution d'écrits républicains, « tels que le Populaire, rédigés par M. Cabet, député », dans l'arrondissement de Castelnaudary.

(1) F1c III Aude 4[1]. Préfet au Ministre de l'Intérieur, 25 juillet 1833.

(2) Puech : *Les Saint-Simoniens dans l'Aude. Révolution de 1848*, tome XXV (1929), p. 288 et sq.

« Les ouvriers, auxquels ils étaient particulièrement destinés, les ont reçus, jusqu'à présent, avec indifférence. » (1)

Avant la recrudescence d'activité qui marque, dans les sociétés secrètes, l'approche de l'épreuve de force, quelques groupes républicains existaient dans l'Aude. « La réunion » de Castelnaudary est un véritable club politique autour des frères Fages, « deux exaltés ». Ils ont « une trentaine de prosélytes ». Douze, à Limoux, reçoivent le mot d'ordre de l'avocat Trinchan et du député Joly. La Société des Droits de l'Homme, qui recrute beaucoup d'ouvriers à Paris, existe, à partir de janvier 1834, à Narbonne, à Limoux, à Carcassonne, où le député Teisseire fait figure d'animateur, entouré de collaborateurs, presque tous officiers de la Garde Nationale (2).

La circulaire de Gabriel Delessert, adressée aux Sous-Préfets après son installation, est « une proclamation vigoureuse ». Qui n'entendra le langage de l'homme d'ordre, et d'autorité ?

« J'arrive animé du désir de concourir avec vous au bien public. C'est en me dévouant de tout cœur aux intérêts de ce département que je servirai bien le Gouvernement du Roi. Pour que nous marchions d'accord, M. M., et sans arrière pensée, il est bon que je vous exprime mes opinions, lesquelles sont, du reste, peu compliquées. C'est le dévouement le plus inébranlable à la Monarchie Constitutionnelle émanée de la Révolution de Juillet hors de laquelle il n'existerait pour la France qu'anarchie et misère. La loi sera toujours la règle de mon administration. Peu m'importent les opinions qui ne la blessent pas. Mais, sachez-le, je suis parfaitement décidé à la faire respecter toutes les fois qu'elle sera menacée. »

Le Ministre de l'Intérieur approuve l'avertissement énergique qui doit arrêter « l'élément perturbateur ». La mise au point optimiste qu'il reçoit du Préfet est faite pour rassurer le Gouvernement. Le département est, en somme, dans un état satisfaisant. Les diverses branches d'industrie y sont dans un grand état de prospérité ; le

(1) A. N. F^7 3934 : rapport de mars 1834. *Sur la fabrique de Carcassonne*, cf. Villermé : Tableau..., t. I, p. 335.

(2) G. Perreux : *Au temps des Sociétés Secrètes. La propagande républicaine au début de la Monarchie de Juillet*, p. 136.

bas prix des grains est la seule cause de plainte encore entendue. L'esprit public paraît très bon... A Carcassonne seulement les idées républicaines continuent à être professées par les mêmes personnes déjà signalées, mais peu influentes. Le Clergé n'est nulle part hostile au Gouvernement. Le parti carliste est sans influence et n'a pas d'importance... Les autorités sont dévouées au Roi. Le régiment de cavalerie et le bataillon d'infanterie ont bon esprit... la gendarmerie sert bien. Le Préfet ne peut encore rien dire au sujet de la Garde Nationale. La visite du Chef de bataillon qui la commande « s'est passée en formalités de politesse » (1).

Vient l'heure critique, en avril. « D'après ce que l'on rapporte, les événements de Lyon devaient avoir des ramifications dans le Midi. » Une tournée a été faite « dans différents chefs-lieux du département » par le député Joly, occasionnant partout des réunions, des banquets civiques et des chants républicains. Deux placards ont été trouvés sous les arcades de la place de Carcassonne et dans une rue attenante, « fruits de la tournée » du député. Il comptait sur une issue favorable des émeutes de Lyon. Les premières nouvelles reçues du Gouvernement ont apaisé les têtes exaltées. « Le manque, — ou l'insuffisance — de troupes, à Carcassonne, Limoux, etc., donne de l'effronterie au parti républicain, qui, malgré cela, n'osera rien entreprendre. » (2)

La fête de Louis-Philippe, le 1er mai, doit être, avec un éclat inaccoutumé, une manifestation de loyalisme, d'harmonie et d'apaisement, puisque « tout est tranquille ».

« Banquet de la troupe à la caserne : trophées, décors, buste du Roi, toasts au Roi, grande cordialité et franche gaieté. » « M. Gabriel Delessert, préfet, avait fait les frais. » Il a réuni à sa table 45 à 50 fonctionnaires et militaires de toute classe. Il a prononcé un discours. Il a été applaudi... (3).

Le Ministère « doctrinaire », auquel Guizot et le duc de Broglie ont donné sa couleur politique, a brisé la dernière

---

(1) A. N. F1BI 158[12] : Lettre du 10 mars 1834. *Notice sur M. Gabriel Delessert*, publiée dans les *Archives des hommes du jour*, Paris, 1846. Tripier le Franc, *op. cit.*, p. 64-65.

(2) A. N. F7 3934 et 6779 : rapports des 13 avril, 15 mai 1834.

(3) F7 6779 : 2 mai 1834.

tentative révolutionnaire dans la guerre des rues, à Lyon, à Paris. Il combat, sur le plan électoral et parlementaire, l'alliance entre les partis extrêmes, la coalition carlo-républicaine. Il cherche à réaliser, par l'union des partis dynastiques et constitutionnels le ralliement au juste-milieu, à « la quasi-légitimité » des éléments qui ne veulent pas demeurer irréductibles. Le gouvernement de Juillet fait, d'autre part, « de son mieux » pour s'assurer l'appui de l'Eglise, grâce à une politique d'apaisement qui, après la période de la simple « pacification religieuse », vise au rapprochement, au ralliement du clergé. L'Eglise catholique est une puissance, non politique, mais morale, sociale, disposant, sur la société légitimiste et dans le sens des idées conservatrices, d'une grande influence (1).

* * *

Alors que de fortes minorités protestantes sont constituées en communautés organisées, voisines, au nord et à l'ouest, du département de l'Aude, sa population est presqu'exclusivement catholique. Une vingtaine de ses habitants figure dans les statistiques comme appartenant à la religion réformée, au titre « population accidentelle ». En 1843 seulement, semble-t-il, il sera question de l'établissement d'un temple à Carcassonne, où vient exercer, le dimanche, un pasteur résidant à Mazamet. A peu près à cette époque, dans une pétition sans date, (vers 1844), « l'ancien du Consistoire et les notables protestants de la commune de Cazilhac, au canton est de Carcassonne », réclameront, pour leurs frères, « cette liberté que la Charte a solennellement garantie (2).

En 1834, les processions de la Fête-Dieu se déroulent avec beaucoup d'ordre à Carcassonne, à Narbonne, à Castelnaudary, à Limoux. Les autorités n'y assistent pas. En matière d'autorisation, le soin de décider du parti le plus convenable est laissé, par le Ministère de l'Intérieur, aux fonctionnaires « selon la connaissance qu'ils ont acquise

---

(1) G. Weill : *Histoire de l'Idée laïque en France au XIXe siècle*, Paris, 1925, p. 57-58.

(2) F[19] 10 094 : *17 noms sur l'établissement d'un temple et d'un pasteur*, cf. *Ami de la Religion* (hostile), 25 février 1843.

des besoins religieux du pays et du plus ou moins d'accord de l'opinion publique sur la question des processions extérieures » (1).

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, l'influence de l'Eglise est manifeste. A Carcassonne, à Narbonne, à Limoux, les Frères ont des écoles florissantes, de nombreux élèves. L'enseignement mutuel ne compte pas. Les salles d'asile n'existent pas ; « jusqu'à leur formation, les écoles des Frères en feront à peu près l'office » (2).

Le temps n'est plus des conflits, des frictions, des froideurs explicables, au lendemain de 1830, quand Mgr de Saint-Rome Gualy s'isolait à l'Evêché. Le prélat âgé, né en 1765, nommé à Carcassonne par Frayssinous et sacré en 1825, est de famille rouergate, aristocratique et légitimiste ; il a conservé « la politesse et le style de l'Ancien Régime », continue la tradition du haut clergé de la Restauration, se montre zélé dans sa tâche de reconstruction ecclésiastique, correct, modéré et conciliant dans ses rapports avec les pouvoirs civils. Il reste fidèle « aux doctrines de l'Eglise gallicane », ayant apposé sa signature à la Censure de Toulouse », qui porte sur cinquante-six propositions extraites de divers écrits de M. de la Mennais (3).

Aucune manifestation publique ne peut faire juger de la nature de ses opinions politiques. Il a ordonné dans son diocèse le chant du « Domine Salvum Fac Regem Ludovicum Philippum » avant même d'avoir reçu la circulaire ministérielle par laquelle le Gouvernement le lui demandait, et conseillé à ses prêtres de se renfermer dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles, d'envisager le service anniversaire pour les héros de Juillet « sous un point de vue religieux, sans aucun rapport avec les événements politiques ». Un prélat si modéré « vit en bonne intelligence avec le préfet » (4).

G. Delessert s'est efforcé d'accentuer le rapprochement entre la Préfecture et l'Evêché. Lorsque le Ministre de la

---

(1) A. N. F^{19} 5550 ; A. D., Tarn-et-Garonne, 3 V1 : *Lettre du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur* (Gasparin), 8 juillet 1835.

(2) A. N. F^{17} 10 176 : *Lettre du Recteur* (de Montpellier), 2 décembre 1833. Lorain : *Tableau de l'Instruction primaire*, p. 330.

(3) A. N. F^{19} 2513 : *Dossier de l'Evêque* (Ministère des Cultes : note du 31 juillet 1839).

(4) *Ibid*, cf : *L'Avenir*, 21 octobre 1830.

Justice et des Cultes adresse aux préfets un questionnaire relatif au Clergé de leur département, il reçoit de Carcassonne, en date du 27 mai 1834, une réponse méthodique, précise, rédigée avec impartialité. Cette réponse, dans l'ensemble bienveillante, n'est pas faite pour donner au Gouvernement des espoirs injustifiés au sujet de la possibilité de rallier les sympathies des ecclésiastiques de l'Aude.

1° *Mgr l'Evêque de Carcassonne :* « Je me suis occupé, dès mon arrivée dans le département, d'établir de bons rapports avec ce prélat, et j'ai lieu de me louer des dispositions qu'il manifeste pour seconder l'administration ; il témoigne fréquemment le désir de concourir avec moi à l'union et à la tranquillité des populations et il a déféré à mes vœux dans un couple d'occasions où j'ai dû m'adresser à lui dans l'intérêt de la concorde. Cependant, je le crois peu disposé au fond à seconder et à aider franchement l'administration ; toutes les fois qu'un curé se mettra en opposition avec un Maire, il résistera longtemps avant de faire céder son curé. En un mot, il n'agira pas contre l'administration, mais il l'aidera le moins possible.

Je pense que le fond de ses opinions est une sympathie pour le souvenir de la Restauration. Cependant, il n'en parle point et je l'ai amené, dans mes conversations intimes, à avouer que le Gouvernement du Roi, de notre roi Louis-Philippe, était le seul qui convînt à la France et le seul qui pût la préserver des plus grands malheurs. Lors de la fête du Roi, il est venu avec une sorte d'empressement au devant de mes désirs pour la célébration de cette solennité. C'est, en résumé, un prélat homme d'esprit, très prêtre, que les temps, les circonstances et des égards ramèneront autant que possible. » (1)

2° *Les ecclésiastiques de l'administration diocésaine* « suivent complètement le drapeau de l'Evêque et cherchent à conserver dans toute sa plénitude l'influence du clergé, mais adroitement et sans fanatisme. Je pense que le fond de leurs opinions est plus ou moins le regret pour la famille déchue, mais sans manifestation aucune, comme également sans manifestation en faveur de la dynastie actuelle.

(1) A. N. F[19] 5601. Sur la lettre du Garde des Sceaux aux Evêques, à l'occasion de la fête d'un Roi « qui donne, comme son auguste famille, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes », cf *Ami de la Religion*, t. LXXIX, 29 avril 1834.

3° *Clergé paroissial en général :* « dans l'ensemble du département, le Clergé regrette la Restauration. Un assez grand nombre de curés ne cachent pas leurs opinions, cependant sans actions ouvertement hostiles, et plutôt en contrariant les Maires dans leur action administrative. »

Voici, extraites du détail, deux observations plus remarquables de G. Delessert, plus porté que tout autre de ses collègues à noter ce qui intéresse l'avenir de la Société ; nous comprenons bien, et là-dessus tous les chrétiens sont d'accord, qu'à Castelnaudary, centre, naguère, de prédication Saint-Simonienne, la situation d'un prêtre de paroisse était délicate, car il s'agissait « d'un conflit entre deux religions » : « Là, « il existe un curé, M. de Lacger, ancien officier de dragons sous l'Empire, homme fort distingué sous tous les rapports, qui, dès après le Révolution de Juillet, a donné son concours aux actes de l'administration, et qui, dans toutes les occasions, a agi en conséquence ; c'est un homme de mérite, fort influent, sur lequel je pense, écrit le Préfet, qu'il serait politique d'avoir les yeux, pour, dans l'avenir, en faire un prélat. »

Un autre curé de l'Aude, de Carcassonne, « celui de la paroisse de la Cité (Saint-Nazaire), est un prêtre adroit, entreprenant et influent ; il habite seul dans cette espèce de forteresse appelée la Cité au milieu d'une population de cinq à six mille pauvres ouvriers (2) ; aucune autorité civile n'habitant cette singulière partie de la ville, il dirige de cinq à six mille pauvres ouvriers (1) ; aucune autorité presqu'à sa volonté cette population avec les moyens que lui donne d'ailleurs une fortune indépendante. Jusqu'à présent, il n'a point fait mauvais usage de cette influence ; mais c'est un homme à ménager et à soigner, et un moyen sûr d'avoir de l'action sur lui est de lui faire quelques allocations de fonds pour l'entretien de l'Eglise de la Cité, magnifique monument gothique, qui, en effet, aurait besoin de quelques réparations dans l'intérêt de la conservation des vitraux, etc. »

Le rapport conclut, au sujet des dispositions des populations et des autorités locales, par des remarques qui

(1) Villermé, *op. cit.* (observations faites en 1836) : « Logements ouvriers... très mauvais dans l'ancienne ville, la ville haute ou la cité... on se ferait difficilement une idée... de la misère qui règne dans ce dernier quartier de Carcassonne, où sont réunis beaucoup de tisserands, et les autres ouvriers les plus pauvres de la fabrique. » t. I, p. 336.

portent assez loin, au point de vue de l'histoire sociale et morale.

« Dans les classes aisées et parmi les hommes seulement, il existe une grande indifférence religieuse dans le département, et, de là, une disposition plutôt hostile et malveillante envers le clergé, qui se dessine plus ou moins en raison des opinions politiques. Dans les classes ouvrières et pauvres, tant dans les villes que dans les campagnes, les hommes ont peu d'idées véritablement religieuses, mais ils sont généralement dominés par l'influence pratique du clergé qui agit d'autant plus facilement qu'ils sont fort ignorants ; les femmes de toutes les classes sont en général fort exactes à l'observation de leurs pratiques religieuses, et l'on doit penser que leur opinion est favorable au clergé. »

Contrairement à ce qui se passe en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne, les ecclésiastiques de l'Aude ne se mêlent pas des élections, en sens hostile « au système du gouvernement », après la dissolution et pendant la période préparatoire à la consultation du 21 juin. Mais, que d'incertitudes, en ce pays passionné, instable, sur l'attitude des partis, jusqu'au scrutin ! Les électeurs attachés à la dynastie déchue et d'opinion très prononcée renonceront-ils à se rendre aux colléges électoraux pour ne pas prêter serment ou bien, à l'invitation de la Gazette de France, se décideront-ils à user de leur droit de suffrage ? Le candidat du Gouvernement, Mahul, l'ami de Guizot, député sortant, aura-t-il les voix de quelques légitimistes « disposés à se rattacher » ?...

Il est battu, à Carcassonne, par Teisseire, son adversaire acharné. A Narbonne, Arago se fait élire, avec l'appui des carlistes, contre tous les pronostics.

Guizot écrit à Mahul, le 30 juin 1834 : « Vous êtes mon chagrin de cette année » ... et, le 17 septembre : « Je vous ôte votre préfet pour le mettre près de Paris. Vous vous y étiez certainement attendu. » (1) Le nouveau poste de Gabriel Delessert est la préfecture de Chartres.

Le département d'Eure-et-Loir est revenu, depuis les dernières secousses des événements de Lyon qui l'ont agité, « à l'état de tranquillité qui lui est si naturel ». Cepen-

---

(1) Portefeuille de Mahul. *Extrait de la Nouvelle Revue rétrospective*, du 10 octobre 1899, p. 18, 22.

dant, le chef-lieu est divisé, par les dissensions et polémiques entre Mouvement et Juste-Milieu. Au point de vue religieux, en raison de la personnalité du prélat qui administre le diocèse, le préfet ne saurait se départir de l'esprit de modération et de conciliation allié en lui à la fermeté et à l'énergie.

III

Gabriel Delessert et l'Evêque de Chartres

Mgr Clausel de Montals, un des trois Clausel, de noblesse rouergate, comme l'Evêque de Carcassonne, a été aumônier de la duchesse d'Angoulême et il est légitimiste. Evêque de Chartres depuis 1824, il est « militant et gallican ». Adversaire du libéralisme et de l'ultramontanisme menaisien, sous la Restauration, il n'est pas moins absolu dans son aversion pour toute tentative de gallicanisme d'Etat : « il ne restait plus — en 1828 — qu'un Evêque de France qui ne s'était pas soumis aux Ordonnances, l'évêque de Chartres ... il dispersa les élèves de son petit séminaire et les rappela, l'année suivante, dans leur ancienne maison transformée en institution privée et qui ne redevint petit séminaire qu'en 1842. » (1)

Le premier préfet du département d'Eure-et-Loir, sous Louis-Philippe, pensait « qu'une marche franche dans les vues du gouvernement était chose qu'il fallait peut-être moins attendre de la part de Mgr l'Evêque de Chartres que de tout autre ». Quand le comte d'Argout jugeait qu'il y avait en 1833 six ou sept évêques « rebelles », en tout, l'Internonce Garibaldi croyait que l'Evêque de Chartres (comme l'Archevêque de Paris), était de ceux-là (2).

Les notes conservées dans les Archives du Ministère des Cultes ne manquent, pourtant, ni de nuances ni de bienveillance. « M. Clausel qui a de la réputation comme théologien écrit beaucoup sur la matière de foi et de discipline. C'est un homme d'esprit et de bonne société, quoique ses manières, au premier abord, paraissent un peu

(1) A. Garnier : *Les ordonnances du 16 juin 1828.* Paris, 1929, p. 204-205. E. Sevrin : *Mgr Clausel de Montals,* Paris, 1955.

(2) Mgr J.-P. Martin : *La nonciature de Paris,* 1949, p. 84.

brusques. » ... Frère du député bien connu qui proposa de mettre en accusation M. Decazes à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry, M. Clausel, « a fait preuve, extérieurement, à la révolution de Juillet, d'un esprit de modération qui n'est pas commun dans sa famille. Ses instructions à son clergé sur la nécessité d'éviter de prendre part aux débats politiques ont eu d'heureux effets... » (1).

Le défenseur de la Foi, soucieux de combattre la déchristianisation en renforçant l'observation de la pratique religieuse dans son diocèse, s'est montré hostile de bonne heure à toute extension du protestantisme par l'évangélisation du Réveil, parmi les populations de la Beauce, aux confins de l'Eure-et-Loir et du Loiret : ces petits troupeaux des plaines que Porchat visite encore, au début de 1835, autour de Guillonville et de l'Eglise de Gaubert. Et Mgr Clausel de Montals, polémiste fougueux, censeur sévère des doctrines de l'Université et de son enseignement, écrit : « Je ne connais point M. Guizot. Je sais, comme tout le monde qu'il a beaucoup écrit, longtemps professé et parlé fréquemment et avec distinction à la tribune législative. Mais il est protestant et il est tout simple que ses œuvres soient profondément empreintes de l'esprit de sa Religion. » Le prélat redoute, si la France glisse au Protestantisme « que tout cela ne conduise à l'athéisme pratique » (2).

Quoi qu'il en soit des convictions personnelles de Mgr Clausel de Montals, des divergences doctrinales, depuis la loi Guizot, et de la position prise à l'Evêché au sujet des droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat dans les questions d'enseignement, il reste que la politique d'apaisement produit ses effets. Le préfet protestant y contribue largement. En dépit de ses regrets du passé, le clergé subit l'influence de la modération, en quelque sorte des « égards du Gouvernement, d'une partie des populations et des autorités envers lui ».

« Le Préfet (M. Delessert), vit dans la meilleure intelligence avec l'Evêque ... dont l'administration a beaucoup gagné depuis qu'il s'est débarrassé d'un vicaire général (l'abbé Peyre), homme turbulent et sans prudence, quoique n'étant pas dépourvu de moyens. La position de

(1) A. N. F[19] 1516 : rapports du 7 octobre 1830, 2 juillet 1834. Note de M. Schmitt, juillet 1839.

(2) F[19] 3969 : Lettre au Ministre des Cultes, août 1836.

l'Evêque n'est pas facile au milieu des influences anti-ecclésiastiques qui existent dans le pays et à la tête desquelles M. Isambert agit activement. Cependant, les esprits se sont adoucis dans la dernière session du Conseil Général. Le préfet pense mettre un terme aux exigences de ce Conseil qui, depuis la Révolution n'avait cessé de tracasser l'Evêque, principalement au sujet de l'évêché et du séminaire. » (1)

Plusieurs questions sont restées longtemps pendantes, et l'une d'elles est importante, celle des évêchés créés postérieurement au Concordat. Celui de Chartres est dans ce cas, et comme tel, menacé de suppression. Sous l'influence d'Isambert, conseiller général en Eure-et-Loir et député de la Vendée, jurisconsulte anticlérical siégeant à gauche, le Conseil Général, le Conseil d'Arrondissement de Chartres ont demandé le rattachement du diocèse à Versailles ou à Orléans. C'est une question qui dépasse les compétences départementales. Sur celle de l'administration financière des séminaires et de la production de leurs comptes, l'Evêque, après un long refus, cesse toute résistance en 1835 (2). Les difficultés relatives à la police des cultes sont devenues bien rares. G. Delessert ne signale au Garde des Sceaux les fâcheuses dispositions d'une population de village contre son desservant que pour démontrer « l'insignifiance » de l'affaire. Elle est réglée par l'intervention personnelle du Préfet et grâce à la bonne volonté de l'Evêque, sans désordre ni conflit (3). Plus grave et plus délicate est la question du « schisme de Lèves. » Le 12 mai 1833, une lettre pastorale avait exposé aux catholiques du diocèse les circonstances à la suite desquelles l'abbé Ledru, prêtre de Châtel, avait ouvert, à trois kilomètres de Chartres, une succursale de « l'Eglise catholique française ». Puis, l'installation d'un curé dans cette commune de Lèves, occasionnait, suivant les termes d'une note du Ministère des Cultes, « une collision assez grave pour nécessiter l'intervention de la force armée et

(1) A. N. F[19] 5601 : Notes sur le Personnel, Chartres, 1835. Sur l'affaire de Lèves, cf. F[19] 1516. Note de Juillet 1839.

(2) *Ibid.* F[19] 3968 : *Sur la question de l'Evêché,* cf. Sevrin : *op. cit.,* I, p. 178-183, et, *sur les comptes du Séminaire,* p. 138-139.

(3) F[19] 5726 : Affaire de la Chapelle-Royale, 2 décembre 1835, 19 janvier 1836.

l'envoi du Procureur Général. L'évêché fut sur le point d'être pillé. Tout néanmoins fut bientôt calmé. L'Evêque reconnut qu'il s'était un peu trop pressé. L'installation eut lieu plus tard sans sommation, malgré la présence du prêtre Châtel ».

Pendant que notre préfet administre l'Eure-et-Loir, « les partisans de l'Eglise française vivent en bonne intelligence avec les catholiques romains. Les deux églises étant situées l'une vis-à-vis de l'autre, la foule arrive par le même chemin et se sépare, sans propos et sans tumulte, chacun gagnant le côté qu'il préfère. Le curé et l'abbé Ledru sortent quelquefois au même moment de leur église : ils ôtent le chapeau et tout finit ainsi paisiblement. Les premiers moments de l'installation du curé étaient loin de faire présager un pareil calme. C'est un homme sage, tolérant et pacifique » (1).

Ces constatations sont appuyées par G. Delessert lorsque, transmettant « une adresse du prêtre de Châtel aux habitants de Lèves », il écrit au Ministre des Cultes : « Toute cette affaire de l'Eglise de Lèves dort tranquillement. Cet abbé Ledru n'est ni méchant ni agissant et n'exercera jamais d'influence que sur quelques individus. » Attitude de patience et de modération, tendance à ne pas envenimer des dissensions religieuses que la connivence avec les agitateurs politiques pouvait seule rendre dangereuses correspondent au caractère du préfet, à la ligne de conduite suivie par le gouvernement de Louis-Philippe, avant 1842, à la neutralité généralement observée par les protestants.

Un épisode dramatique marque les derniers mois du séjour de G. Delessert à Chartres. Le 4 juin 1836, l'incendie consume les beffrois des deux clochers de la cathédrale et la charpente du Grand Comble. « A l'activité du zèle du préfet et de ses soins personnels » est due la conservation du monument. Un des premiers, il s'est exposé, au cours du sinistre, aux plus grands dangers. Courage, dévouement, ordres habiles lui valent la reconnaissance de la ville, des remerciements publics, les éloges de la presse et des chefs de partis les plus opposés. Il

(1) A. N. F[19] 1516. Note de M. Schmitt pour le voyage de Mgr le duc d'Orléans, juillet 1839. F[19] 5726. Lettre de G. Delessert, 2 décembre 1835. André Martin : *Châtel et l'Eglise française*, Montauban, 1904, p. 49, 56 et sq.

provoque l'attention particulière du Roi et de son gouvernement, la visite du Ministre des Cultes, les premiers travaux de restauration, qui dureront pendant cinq ans, aux frais de l'Etat (1).

« Le prélat s'est montré plein de reconnaissance pour le zèle que le gouvernement a mis à la réparation des désastres causés à la Cathédrale. Il montrait alors de louables dispositions, sans qu'on puisse en conclure qu'il agissait en vertu d'un principe autre que celui de la soumission ordonnée par les Livres Saints. Le Gouvernement jugea ces dispositions assez satisfaisantes pour comprendre le prélat dans une promotion de Chevaliers de la Légion d'Honneur qui se fit en 1837, à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans. » ... L'occasion parut à l'évêque de Chartres un motif de refuser cette faveur. La princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin appartenait à la religion luthérienne. ... « Il pensa qu'en acceptant, ce serait témoigner son adhésion à une union qui, selon ses principes, ne lui paraissait pas pouvoir être manifestement acceptée sous le rapport religieux par un membre de l'épiscopat comme un événement dont l'Eglise catholique pût se réjouir. Il a écarté ainsi toute idée politique de son refus d'acceptation. » (2)

IV

Les rapports du Préfet de Police sur les questions religieuses. Catholiques, Protestants, Légitimistes aux origines du Catholicisme Social.

La presse religieuse a annoncé en même temps, en septembre 1836, la nomination de Gasparin comme Ministre de l'Intérieur et celle de Gabriel Delessert à la Préfecture de Police (3). Le Préfet exercera sa haute surveillance sur la police de sûreté, la police secrète et la police politique.

(1) Article du marquis de La Rochejaquelein : *Gazette de France*, 7 juin 1836. Lettre de Chasles, maire de Chartres, au *Journal des Débats*, 8 juin.

(2) F^{10} 1516. Note citée, juillet 1839.

(3) La nomination du Comte de Gasparin est du 6 septembre ; celle de G. Delessert, du 10 septembre 1836.

Sans parler d'une tâche administrative multiple et complexe, il sera, par son rôle d'informateur, un conseiller du Gouvernement. Rôle consultatif ; les renseignements de première main dont il dispose contribueront à orienter et à guider les ministres vers la décision. Ses rapports, ou les rapports qu'il transmet avec un commentaire personnel, sont des documents de grand intérêt sur les relations entre l'Eglise, l'Etat et la Dynastie, entre protestants et catholiques, entre les partis. Une copie anonyme est adressée au Ministre de la Justice et des Cultes avec la promesse du préfet de contribuer, autant qu'il sera en lui, à éclairer S. Excellence sur des menées « aussi coupables ou dangereuses ». Il s'agit de deux établissements dont l'un est placé « sous l'influence immédiate d'un des Chefs de l'Eglise », en l'espèce, la maison des Jésuites de la rue du Régard et le Sacré-Cœur, à Paris et à Conflans. Le rapport est tendancieux, mais le Préfet est tenu de le faire connaître : des bruits mensongers circulent « sur l'Auguste Maison Régnante ». Le Roi est « très maltraité ». La Reine, jusqu'ici ménagée dans l'opinion, est aujourd'hui en butte aux mêmes propos et calomnies. Tous les traits de la haine la plus violente se portent sur le prince royal. La jeune duchesse d'Orléans est aussi l'objet d'une haine profonde... (1).

Quelques détails ont paru au Préfet de Police dignes de mériter l'intérêt du Ministre, et c'est pourquoi il transmet, le 3 mai 1838, une autre note anonyme, relative aux dispositions du clergé. « Le clergé, en général, semble depuis quelque temps abandonner ses rancunes et ses défiances contre le Gouvernement. Son esprit commençait déjà à s'améliorer au moment du mariage de Mgr le duc d'Orléans, mais alors les défiances revinrent, parce qu'on supposait que des moyens plus actifs et plus puissants seraient employés pour la propagation du protestantisme. Ces inquiétudes se sont bien calmées depuis, et ce qui a surtout rassuré le clergé contre ces craintes, ce sont les dons quotidiens que S. A. R. Madame la Princesse Hélène fait sans cesse aux églises catholiques et le soin qu'elle a de se montrer étrangère à la propagande protestante. » Lors

(1) A. N. F[19] 5601. Rapport du 3 novembre 1837. Sur le mariage d'Orléans, cf. l'article de R.-A. Weigert : *Notes inédites*... B. S. H. P. F., avril-mai 1946, p. 104. Sur ses conséquences politiques, cf. G. de Félice : *Histoire des Protestants*, 1880, p. 655.

d'une réunion tenue à Lyon chez l'Archevêque administrateur du diocèse, « on s'occupa de l'accusation tant de fois portée contre le Gouvernement de viser à rendre la France protestante. M. de Lacroix, évêque de Gap, dit qu'il croyait tout le contraire et plusieurs autres furent de son avis » (1). Cependant, si le Gouvernement se concilie de plus en plus le clergé, ce n'est pas à dire qu'il soit parvenu à n'en plus rien craindre. Les « etiamsi omnes ego non » sont encore bien nombreux dans l'épiscopat comme dans les rangs inférieurs. Si Mgr de Belley (M. Devie) a fait, à Lyon, l'éloge du Roi avec un entraînement qui força les légitimistes qui se trouvaient là à l'entendre, ailleurs « les légitimistes appellent déjà bon ou mauvais diocèse celui dont l'évêque et le clergé leur sont généralement favorables ou contraires ». Et, déjà M. de Bonald, évêque du Puy, envoyant une lettre pontificale aux prêtres de son diocèse, a nié les libertés de l'Eglise gallicane et parlé « avec mépris » de la doctrine des Conciles généraux de Bâle et de Constance. « L'ultramontanisme, voilà le mot d'ordre donné au clergé. »

Le 9 avril 1839, une lettre de la Direction de la Police Générale signale au Ministre de la Justice et des Cultes que plusieurs rapports du Préfet de police ont appelé son attention sur le dernier voyage que l'abbé Lacordaire a fait en France et sur son récent départ pour Rome. « Il résulte de ces diverses communications que M. Lacordaire, dont le talent oratoire est connu, et qui, en politique, professe les opinions de M. le Comte de Montalembert, son ami, poursuit le projet d'établir en France une maison de Dominicains. Le but de cette institution serait de lutter contre la propagation du protestantisme par des prédications et des écrits ». Barthe, alors Ministre de la Justice dans le cabinet Molé, avait écrit à son collègue des Affaires Etrangères : « Je ferai... remarquer que l'ordre des Dominicains a été fondé pour combattre le schisme des Albigeois ; que le but de cet ordre est de faire des prédications contre l'hérésie et que son rétablissement aurait pour effet inévitable de donner une nouvelle impulsion

(1) A. N. F19 5601. Rapport non signé du 1er mai 1838. Lettre d'envoi du 3 mai. Sur l'esprit « antigallican », avant juillet 1830, et « l'espoir ultramontain », à l'Archevêché de Lyon, cf. F19 2647, lettre de Gasparin, alors préfet du Rhône, 7 mars 1832 : « L'archevêque », lui-même, « est admirateur de Bossuet ».

aux controverses et aux luttes religieuses que certaines personnes ont cherché à rallumer dans ces derniers temps sur certains points de la France. » (1)

Un dossier important, dans la série des Archives relative aux cultes protestants et particulièrement aux questions de propagande, fournit la preuve des intentions modératrices de G. Delessert, de son désir d'apaisement. Un ecclésiastique du diocèse de Belley s'est plaint « de l'activité dangereuse avec laquelle les agents d'une association anticatholique dont il pense que le foyer est à Paris, au bureau du journal « le Semeur », travaillent dans le département de l'Ain, à faire des prosélytes à la religion protestante ». L'Archevêque de Paris transmet les renseignements du grand-vicaire de Belley et il appuie la réclamation relative aux difficultés causées par les missionnaires, aux portes de Genève, dans le Bugey et le pays de Gex. Le Préfet répond aux questions du Ministre des Cultes par une mise au point et aussi une mise en garde. L'Association en question est la Société Evangélique de France. Elle fait imprimer et circuler dans tout le royaume et à l'étranger des Bibles traduites dans presque toutes les langues. Elle a été fondée depuis de longues années sous le patronage de bon nombre de personnes honorables. « Le Semeur » existe depuis dix ans (2). « Le fondateur et les patrons de la Société Evangélique n'entendaient assurément soutenir et propager les intérêts de la religion protestante que par les moyens légitimes que chaque religion peut employer à son point de vue particulier, c'est-à-dire l'instruction et la persuasion, mais il est vrai de dire que les hommes chargés de conduire cette œuvre paraissent en avoir outrepassé le but, soit par un zèle exagéré, soit dans des vues de spéculation. » Suivent des détails sur les faits de cette nature, déjà signalés. Après avoir signé le rapport, le préfet a ajouté de sa main : « Cette Société Evangélique est composée de méthodistes, parti fort ardent de protes-

(1) A. N. F[19] 5601. Lettre d'Alexis de Jussieu, 9 avril 1839. Lettre de Barthe, 12 septembre 1838. Sur la station de Lacordaire à Metz (décembre 1837-avril 1838) et la controverse avec les protestants, cf. Foisset : *Vie du R. P. Lacordaire*, I, p. 423.

(2) A. N. F[19] 10 096 : Lettres de l'Archevêque de Paris, 23 février 1841, de G. Delessert, 12 mars 1841, avec note du Ministre et minute de lettre, 31 mars, à l'Archevêque de Paris : « Vous comprendrez quelle retenue est imposée au Gouvernement... » *Le Semeur*, jusqu'à présent, « n'a fait qu'user de son droit ».

tants fort intolérants, qui font, à mon avis et à celui de beaucoup de protestants sages, plus de mal que de bien à la religion. »

Après l'échec du projet Guizot, en 1836, et l'élaboration du projet Villemain, en 1841, la question de la liberté de l'enseignement provoque l'ardent débat qui se prolongera jusqu'à la fin du règne. Le cabinet du Préfet de police informe le Ministère, dès les débuts de la phase critique, des dispositions de l'Episcopat : « le haut clergé prépare une nouvelle levée de boucliers contre l'Université ». Il se persuade, celle de l'année précédente n'ayant pas été organisée, « qu'elle avait manqué son effet par défaut d'ensemble ». La marche indiquée par le préfet comme devant être suivie à Toulouse ne correspondant pas à la matérialité des faits, l'Archevêque répond par un démenti aux observations du Ministre des Cultes. Le débat se poursuit et G. Delessert adresse un rapport sur « le peu de sympathie qu'ont trouvée, dans leurs confrères, les attaques dirigées par quelques prélats contre l'esprit des établissements universitaires ». « La majeure partie des évêques a été effrayée par le zèle imprudent de l'Archevêque de Toulouse ou de l'Evêque de Chartres. On assure même que deux Archevêques, dont les sympathies politiques sont légitimistes, celui de Rouen et celui d'Aix, ont indirectement protesté contre la publicité que ceux de Toulouse et de Chartres ont donnée à leurs sentiments hostiles contre l'Université. »

De 1842 à 1844, notes, rapports, mémoires partent du cabinet du Préfet, se rapportant à la lutte contre le monopole universitaire, aux dispositions et manœuvres du clergé, en particulier dans le Midi de la France, aux conséquences politiques de pareille agitation. Le Préfet est le premier à donner l'exemple de la prudence avec laquelle doivent être examinées certaines pièces, quant à leur sincérité. Elles tendent à établir que les efforts d' « un parti clérico-légitimiste » sont dangereux pour l'Etat orléaniste et pour le succès du système de tolérance et de pacification du Gouvernement. « Le Gouvernement aura beau faire deux parts, celle du catholicisme et celle de la politique, elles se réuniront toujours. » (1)

---

(1) A. N. F[19] 3969 : au garde des Sceaux, 4 mars 1842 ; 15 avril 1842 ; 24 mars 1843 ; 14 juin, 1er juillet 1844. F[19] 3970 : Lettre d'Astros, 15 mars 1842.

De l'ensemble d'informations réunies et transmises sur « la Société de l'Institut Catholique », dont les réunions et conférences, à Paris, remontent à 1839 et sur « la Société de Saint-François Xavier », créée en 1840, pour répondre à un besoin religieux — l'évangélisation de la classe ouvrière et qui prend un caractère social, à Paris, à Lyon, à Etampes ... une constatation analogue résulterait : « Il y a évidemment des entreprises du Clergé et des hommes les plus actifs de l'opinion légitimiste vis-à-vis de la classe ouvrière et qui prend un caractère social, à Paris, à Lyon, festent, sous des noms et des formes divers, un plan concerté. » (1)

Il ne saurait être question de rouvrir tout le dossier de la Société ni d'analyser la longue correspondance dont elle est l'objet, depuis sa formation, entre le Préfet de police, le Ministre de l'Intérieur et celui des Cultes. Echange de vues bientôt transformé en débat serré avec l'Archevêque de Paris qui défend une œuvre d'évangélisation et de moralisation. Comme elle prend de plus en plus le caractère « d'une société de Secours Mutuels et d'Education populaire », la Société de Saint - François Xavier est l'objet, de la part de la police, d'une surveillance qui « ne se relâche pas ». Les conférences organisées dans les paroisses seront-elles, pour la classe ouvrière, le foyer d'un enseignement que l'on substituera à l'enseignement universitaire ?

« Le directeur et surtout les orateurs habituels de ces assemblées sont des personnages connus pour leurs opinions légitimistes... ils ont appelé à leur aide, pour organiser et propager cette association, non des membres du clergé paroissial, mais des prédicateurs appartenant surtout à la Société des Jésuites, qui ont introduit dans l'œuvre la division en décuries et centuries ... les décurions et centurions ont des réunions particulières ... chaque membre est astreint à une rétribution mensuelle, dont le produit est versé dans une caisse sur laquelle il n'existe aucun contrôle. » (2)

---

(1) A. N. F^{19} 6427 : Rapports, 21 décembre 1843, 24 janvier 1844. Cf. J.-B. Duroselle : *Les débuts du Catholicisme social en France*, Paris, 1951, p. 242, 248. G. Bourgin : *Les Catholiques sociaux sous la Monarchie de Juillet*. (*Rev. d'Hist. des Doctrines Economiques et Sociales*, 1923.)

(2) A. N. F^{19} 6427 : Rapport du 24 janvier 1844.

« La Bibliothèque illustrée des Classes ouvrières et des Conférences de Saint-François Xavier » est dirigée par un sieur Théodore Nisard... un des orateurs habituels de la Société, à Saint-Gervais et à Saint-Sulpice où il traite plus spécialement les questions d'économie sociale. Ce recueil périodique rend compte des conférences de la Société ... et cherche à faire de la propagande dans l'intérêt de l'Association. « A part cet esprit de prosélytisme, cette revue mensuelle était généralement écrite avec sagesse et modération. On a même occasion de remarquer plusieurs articles d'une logique puissante dans lesquels on s'efforçait de démontrer à la classe ouvrière le vide et le danger des utopies soi-disant humanitaires et surtout de celles qui, pour mieux tromper les hommes, prennent le masque de la religion. Cependant, et malgré les attaques dirigées contre les communistes, les fouriéristes et les partisans des doctrines de « l'Atelier », le sieur Nisard, dans les deux derniers numéros ... déclare positivement que la question de l'organisation du travail n'est point une question oiseuse, que le catholicisme social peut la résoudre, et, quant à lui, il se fait gloire d'appartenir à la classe des socialistes « catholico-positifs », au triomphe de laquelle la Société de Saint-François Xavier voue ses généreuses tentatives. » ... Cette société naissante « doit nécessairement réaliser l'association chrétienne des travailleurs entre eux, d'une manière conforme aux besoins de l'époque ». De pareilles paroles « sont l'aveu formel que cette société n'a pas seulement pour but la moralisation de la classe ouvrière, mais qu'elle veut surtout exploiter à son profit ces idées d'organisation du travail, de régénération sociale qu'on jette dans les masses pour les irriter et les soulever contre l'ordre établi, en ajoutant ainsi à la puissance de l'association l'influence si puissante des idées religieuses ». ... A la suite d'un nouveau rebondissement de l'affaire, le 3 avril 1847, le Préfet confirme ses renseignements « sur la direction envahissante imprimée à cette œuvre, qui, aujourd'hui est complètement sortie de l'esprit purement chrétien qui doit la diriger » (1).

(1) *Ibid.* 6427 : Rapport du 30 janvier 1846, et lettre du Ministre de l'Intérieur, 10 février. BB[18] 1451 : Rapport du 3 avril 1847 et note ministérielle (Justice et Cultes) du 29 avril. Sur l'état des choses et « la lettre explicative de l'Archevêque de Paris », cf. Duroselle, *op. cit.*, p. 261, et Bourgin, *op. cit.*, p. 16.

*
* *

«... Les craintes du gouvernement n'étaient pas injustifiées », si l'on croit un témoignage d'Armand de Melun, à propos de la fondation de « la Maison des Ouvriers », filiale de la Société de Saint-François Xavier : il ne peut douter que l'argent ne soit fourni « par d'excellents légitimistes », il tremble que « la charitable inspiration » des « bons serviteurs d'Henri V » n'ait compromis « pour le rendre populaire », toute la charité. Témoignage contemporain de ces renseignements émanés du cabinet du Préfet de police, en 1844 : « On cite (dans le Midi) des fabriques de papier et de soie où tous les ouvriers ont assisté, en noir, aux messes qu'avaient commandées leurs patrons pour le défunt duc d'Angoulême. » A l'époque, les secrétariats des Evêchés sont « sans exception, de véritables librairies, tant pour les livres que pour les brochures que diverses sociétés de propagande font délivrer gratis, soit contre l'Université, soit contre les communions dissidentes ». Menaces graves, si un certain nombre de catholiques, soucieux d'appliquer les principes de la charité chrétienne et désireux de limiter le succès de la propagande socialiste dans les milieux ouvriers, s'adressent à ceux-ci (1).

Cette propagande socialiste, le Préfet la dénonce avec force, l'année même de la « crise des subsistances » qui agite la France, dans un document connu, quand il signale, le 19 janvier 1847, des libellés légitimistes ou des brochures d'extrême gauche qui lui paraissent « agressifs contre le Gouvernement ou dangereux pour la Société ». Certes, il ne serait pas un Delessert s'il n'était préoccupé, dans la mesure où le lui permettent sa compétence administrative, son rôle et ses convictions politiques, de développer le bien-être et le progrès moral de la population parisienne. Sa sollicitude pour les questions de morale et d'amélioration sociale apparaît surtout dans la contribution qu'il apporte à la réforme pénitentiaire, amorcée par Gasparin lors de son passage au Ministère de l'Intérieur : essais poursuivis au pénitencier des jeunes détenus, changements apportés à Saint-Lazare, moralisation de l'enfance délinquante, en vue de « rendre meilleures » ces classes

(1) Outre les ouvrages cités, cf. A. N. F[19] 3969 : Notes du Préfet, sur la propagande légitimiste, 14 juin, 1er juillet 1844.

dangereuses de la population des grands villes, que grossit « la partie pauvre et vicieuse des classes ouvrières ». En 1840, il s'est opposé, par son intervention personnelle, au danger social, lorsque « des coalitions menaçantes avaient rempli les rues de Paris de bandes d'ouvriers oisifs et inquiets » (1).

Haut fonctionnaire de l'Etat orléaniste, Gabriel Delessert, défend l'Ordre dans une monarchie censitaire soutenue par la prépondérance politique et économique de la bourgeoisie et des classes moyennes ; il a déjà signalé « la tendance des partis anarchiques à négliger les questions de politique proprement dite pour se jeter dans les idées de rénovation sociale ». La véritable plaie de l'époque est dans les écrits des socialistes qui « attaquent et ébranlent la société », dans les organes du communisme, « athée et absolu » ou « mitigé par Cabet », qui, dans « le Vrai Christianisme », renouvelle « les anathèmes de l'Evangile contre les riches » avec les maximes d'égalité. « L'Atelier », catholique et anticlérical, continue à prôner, sous la direction de Buchez « l'association volontaire de l'industrie ».

Pour « l'Atelier », journal ouvrier, « les expédients bourgeois » n'ont aucune valeur. Les caisses d'épargne développent l'égoïsme et ne profitent qu'à une minorité, la plupart des travailleurs étant hors d'état d'épargner. « Les aumônes des philanthropes sont humiliantes et destinées à consolider le pouvoir des classes dirigeantes. » La grande réforme devra être accomplie par l'intervention de l'Etat et l'association ouvrière, remède contre l'oppression et contre les abus de pouvoir du gouvernement censitaire (2).

Le rapport sur les publications anarchiques, en date du 19 janvier 1847, aboutit à des conclusions formelles. Les attaques élaborées par Cabet, Pierre Leroux, Proudhon, les écrivains de « l'Atelier », de « la Fraternité » et « l'Ecole

---

(1) Rapport de la Préfecture de Police sur « les Publications anarchiques de l'année 1846 », publié par Garnier-Pagès, dans *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1861, t. V, p. 387 et sq. *Notices biographiques sur M. Gabriel Delessert*, Paris, 1845 et 1846. H.-A. Frégier : *Des classes dangereuses de la Population...*, Paris, 2 vol., t. II, 1840, p. 273 sq.

(2) G. Weill : *Les journaux ouvriers à Paris* (1830-1870) dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1907, t. IX, p. 95-98.

Fouriériste », différant entre elles, tendent vers le même but, la destruction plus ou moins violente de l'ordre social. Les théories socialistes conduisent nécessairement au communisme, « leur conséquence inévitable et leur dernier mot ». Les écrits des socialistes « cherchent à égarer la classe ouvrière », les masses, dont on flatte « les appétits matériels ».

Les derniers écrits catalogués au nom de Gabriel Delessert, pair de France, préfet de police, sont des proclamations adressées au peuple de Paris, à la Garde Nationale parisienne, pendant les journées de Février. Après onze ans de fonctions à la Préfecture, écoulées « sans à coups », la Révolution de 1848 brise sa carrière administrative en emportant le régime de la Monarchie de Juillet. Il ne servira pas sous d'autres pouvoirs et vivra dans la retraite, à Passy, où, comme écrit plus tard Jacques-Emile Blanche, « les hôtels Delessert, si simples sur la rue Raynouard, commandaient une admirable vue, sur la Seine et sur Paris » (1).

Pierre GENEVRAY.

(1) J.-E. Blanche : *Passy*, 1928, p. 70. L. Lépine : *Mes Souvenirs*, Paris, 1929, p. 103.

DOCUMENTS

LISTE des ÉGLISES RÉFORMÉES
AVEC DATE DE LEUR FONDATION

AVANT-PROPOS

L'idée première d'un tel travail — comme d'ailleurs de sa publication — appartient à M. le pasteur Pierre Bourguet, président du Conseil national de l'Eglise réformée de France.

Il nous semble que l'approche du quatrième centenaire de la tenue du premier Synode national des Eglises réformées de France est une occasion tout indiquée d'établir la liste, avec leur date de fondation, de ces Eglises.

En mars 1562, il fut dressé, nous apprennent les *Mémoires de Condé* et l'*Histoire ecclésiastique,* une liste de deux mille cent cinquante Eglises réformées. Autant qu'on peut en juger ce chiffre correspondait bien à la réalité. Malheureusement cette liste, ou tout autre rôle de l'époque permettant de la reconstituer, n'ont pu être retrouvés.

Il y a un siècle, les frères Haag (pièces justificatives de la *France protestante*), H. de Triqueti (*Les premiers jours du Protestantisme en France*), les rédacteurs du *Bulletin,* s'efforcèrent de reconstituer cette liste. Les frères Haag déclarent que, malgré tous leurs soins, ils n'ont pu retrouver qu'à peine la dizième partie des Eglises qui existaient en 1562. Et de Triqueti, qui reproduit leur liste en y incluant des noms nouveaux donnés par la liste des pasteurs envoyés de Genève en France parue dans le tome VIII du *Bulletin,* arrive au total de trois cent trente-quatre Eglises.

Depuis, Genève a fourni d'autres documents, des monographies locales ou régionales ont paru, les actes des

Synodes provinciaux retrouvés, dépouillés. Des noms peuvent donc être ajoutés à la liste d'il y a un siècle. Pourtant si cette liste peut s'allonger sensiblement, nous sommes encore loin de compte.

Mais notre but n'a pas été seulement de reconstituer la liste des Eglises existant en 1562. Il a été avant tout d'établir une sorte d'état civil de toutes les Eglises réformées de France dont il est possible de déceler l'existence, disparues ou non.

Un tel projet peut paraître ambitieux. Et ce n'est pas sans grandes hésitations que nous livrons notre travail au public. Autant que quiconque nous savons tout ce qu'un tel travail comporte de risques d'erreurs ou d'omissions. Mais il sera toujours possible de publier, par la suite, dans le *Bulletin* les rectifications et les compléments que l'on voudra bien nous transmettre.

Nous ne pouvons songer à donner une énumération détaillée de nos sources. Nous nous bornerons à quelques indications d'ordre général.

La première de ces sources et, en un sens, la plus précieuse et la plus sûre, est l'*Histoire ecclésiastique*. Seulement si son auteur rapporte avec soin la naissance des premières Eglises, de 1555 à 1560, il ne cherche plus, quand il arrive à la grande floraison d'Eglises de 1560-1562, à donner une énumération des Eglises fondées.

Viennent en second lieu les indications fournies par les archives genevoises. D'une part, les lettres adressées de France à Calvin ou à la Compagnie des pasteurs de Genève. D'autre part, les listes d'envois de pasteurs de Genève — voire de Neuchâtel ou des « terres de Berne » — en France. Les unes et les autres publiées dans le *Bulletin*, les *Opera Calvini*, certaines monographies régionales ou autres. (Emile Doumergue donne un vivant résumé chronologique des indications genevoises dans un important chapitre du tome VII de sa monumentale biographie de Calvin.)

En troisième lieu, les précisions fournies par les actes des Synodes provinciaux. Si nous avions, pour chaque province synodale, les actes des premiers Synodes, nous pourrions établir d'une manière assez complète la liste des Eglises du XVIe siècle. Malheureusement, nous n'avons, pour ce siècle, que des épaves de délibérations synodales. Mais dans ce qui est parvenu jusqu'à nous, nous trouvons

des indications très précieuses (par exemple, pour la Guyenne, la liste des Eglises représentées au Synode de Clairac en novembre 1560, ou, pour l'Ile-de-France, les Eglises mentionnées dans les délibérations conservées du Synode de La Ferté en 1564). Le travail de dépouillement des actes des Synodes provinciaux du XVI[e] siècle (rares) et du XVII[e] siècle (plus abondants) a été soigneusement fait au siècle dernier par le pasteur Auzière. Ses papiers, conservés à la Bibliothèque du Protestantisme français, nous ont été d'un grand secours. L'importante sous-série Consistoires de la série T T des Archives nationales, que nous avons pu voir en entier, nous a apporté d'heureux compléments.

Pour le XVII[e] siècle, nous avons dans Aymon (*Tous les Synodes nationaux*) quatre précieux « catalogues » des Eglises réformées, établis respectivement au Synode de Gap en 1603, au Synode d'Alès en 1620, au Synode de Castres en 1626, au Synode d'Alençon en 1637. A quoi s'ajoute une autre liste dressée vers 1660 et recueillie par Antoine Court (publiée dans le *Bulletin*, t. XV). *La France Protestante* donne, de son côté, de très utiles listes d'Eglises représentées à des Synodes des diverses provinces synodales.

Importants sont aussi les renseignements que fournissent les nombreuses histoires locales et régionales parues depuis un siècle. Mentionnons à titre d'exemple, pour les histoires régionales, les publications d'Arnaud et de Bourrilly sur la Provence qui permettent d'identifier les quelque soixante Eglises que l'on savait exister dans cette province à la veille des guerres de religion. Et, pour les histoires locales, l'*Histoire de l'Eglise Réformée de Caen* par S. Beaujour, qui, grâce aux citations d'actes pastoraux célébrés à Caen de 1561 à 1568, nous permet de retrouver un certain nombre d'Eglises autour de Caen qui ne sont mentionnées que là.

Ajouterons-nous que la collection du *Bulletin* a constitué pour nous, en plus des documents déjà mentionnés, une mine extrêmement précieuse. Par exemple, les articles et documents sur les Eglises de Champagne (t. XXXIX), ceux d'Hauser sur l'Auvergne (t. XLVII et XLVIII), les listes de pasteurs réfugiés à Montargis (t. XXXVIII) et ailleurs.

Précisons enfin que nous avons consulté dans la riche collection des manuscrits de la Bibliothèque du Protestan-

tisme ce qui nous a paru susceptible de nous fournir d'utiles indications.

Nous suivons les Eglises à trois moments : XVIe siècle (fondation), régime de l'Edit de Nantes, et XIX-XXe siècles (date d'apparition ou de réapparition). Nous laissons de côté le XVIIIe siècle. Certes les Eglises se sont reconstituées, en assez grand nombre, « sous la Croix ». Mais, du fait de la clandestinité et du petit nombre de pasteurs du Désert, il est difficile d'indiquer pour chacune d'elles une date précise. On peut cependant admettre que toute Eglise qui existait au XVIIe siècle et qui réapparaît au XIXe a eu une existence clandestine au XVIIIe siècle.

Si, sous le régime de l'Edit de Nantes, la population protestante est demeurée relativement stable et le nombre des pasteurs à peu près le même, la liste des Eglises a davantage varié. Cela tient à trois causes. D'abord, à ce qu'il arrivait quelquefois que, dans les régions rurales pauvres, deux ou parfois plusieurs Eglises s'associaient temporairement pour avoir en commun un pasteur. Ensuite, au fait que, tout au long du siècle et de plus en plus à mesure que l'on approchait de la Révocation de l'Edit de Nantes, des Eglises voyaient, sous un prétexte ou un autre, leur temple démoli, l'exercice de leur culte interdit, ce qui avait pour conséquence d'entraîner des déplacements de résidence de pasteurs. Enfin, lorsqu'il fut interdit aux pasteurs de prêcher en dehors de leur lieu de résidence, le pasteur de telle ou telle Eglise fut amené à faire alternativement sa demeure au chef-lieu et dans les annexes. Telle Eglise qui n'avait jamais eu de pasteur à demeure en eut ainsi un à la veille de la Révocation.

C'est dire que dans le cadre rigide de notre présentation des Eglises, il ne nous sera pas toujours possible de nuancer autant qu'il le faudrait les situations particulières.

Une des tâches les plus délicates de notre travail a été l'identification des lieux mentionnés dans les « catalogues » et listes d'Eglises des XVIe et XVIIe siècles. Nous n'y sommes pas toujours parvenu. Nous nous sommes cependant abstenu d'indiquer aucune Eglise que nous n'ayons pu situer géographiquement ou dont l'existence nous soit apparue problématique.

Il y avait bien des manières de présenter notre liste, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients. Nous avons finalement opté pour une présentation par départe-

ments (ce qui permet d'utiles comparaisons) et, pour chaque département, par ordre alphabétique (ce qui facilite les recherches).

Nous n'avons pas cru devoir inclure dans notre travail les Eglises luthériennes (ni non plus les Eglises baptistes et autres, pas plus d'ailleurs que les Eglises réformées d'Algérie) pour deux raisons majeures : d'une part, leur histoire se présente différemment de celle des Eglises réformées, et, d'autre part, il fallait nous limiter.

Explications préliminaires

Notre tableau des Eglises comprend quatre colonnes qui, pour chacune d'elles, nécessite quelques explications.

Première colonne. *Noms des Eglises.* Sont imprimées en caractères gras les Eglises actuelles. En italique, les Eglises de fief quand ce caractère nous est connu (toutefois nous n'avons retenu que celles qui ont eu effectivement un pasteur et qui comprenaient, en plus de la famille du seigneur, des familles réformées du lieu ou des environs).

Nous indiquons par des astérisques les lieux qui ont été places de sûreté (deux astérisques les places proprement dites, un, les autres places : de mariage, royales, particulières). Lorsqu'un de ces lieux n'a pas eu, à notre connaissance, d'Eglise réformée constituée, nous mettons son nom entre parenthèses.

Deuxième colonne. XVI[e] *siècle.* L'indication essentielle est la date de fondation. Seulement, pour un assez grand nombre d'Eglises, nous n'avons pu remonter jusqu'à cette date. En ce cas, la date que nous indiquons est la plus ancienne que nous ayons rencontrée dans nos sources. Nous la faisons précéder de l'abréviation av. (avant) ou parfois v. (vers). Lorsque, pour une Eglise, nous n'avons pu trouver aucune date précise d'existence au XVI[e] siècle et que, cependant, cette existence peut être considérée comme certaine, nous nous contentons de la mention XVI[e]. On peut ajouter que, d'une manière générale, en ce qui concerne au moins les vieux terroirs protestants, il est permis de faire remonter la fondation de toute Eglise vers 1561-1562 et, pour certaines, vers 1564. Mais si nous estimons que le lecteur de notre étude peut appliquer, avec prudence, une telle conjecture à tel cas précis, nous avons tenu, pour notre compte, à nous en garder soigneusement.

Nombre d'Eglises ont disparu au cours du XVIe siècle (ce sont toutes celles qui n'ont aucune indication à la colonne : régime de l'Edit de Nantes). Quelques-unes même ont eu une existence éphémère. Lorsque nous connaissons la date exacte de leur disparition, nous l'indiquons (deuxième date).

En ce qui concerne les lieux qui ont aujourd'hui une Eglise et qui ont eu au XVIe siècle une Eglise « plantée » qui n'a pu, de par les circonstances, devenir une Eglise « dressée » (avec anciens et pasteur) nous le mentionnons et mettons la date entre parenthèses. Nous faisons de même lorsque l'existence d'une communauté réformée nous est connue sans que pour autant nous sachions si, à la date indiquée, l'Eglise a pu être pleinement « dressée ».

Troisième colonne. *Régime de l'Edit de Nantes.* Nous indiquons l'existence de l'Eglise par la mention XVIIe. Nous maintenons cette mention même quand l'Eglise était annexe, toutes les fois que la communauté protestante du lieu est mentionnée dans nos sources comme Eglise et avait, un jour ou l'autre, sa représentation au Synode. (Il est à noter que, pratiquement, aux XVIe et XVIIe siècles le terme Eglise est appliqué à toute communauté ayant anciens et diacres, même si sa petitesse ou sa pauvreté ne lui permettent pas d'avoir un pasteur « en propre ».) En certaines régions protestantes, nous trouvons des localités qui ont eu sous le régime concordataire une Eglise et qui, d'après nos sources, n'ont jamais formé au XVIe ou au XVIIe siècles une communauté distincte. En ce cas, nous omettons la mention XVIIe, mais nous mettons annexe (an.) afin de bien préciser l'origine ancienne de la communauté actuelle.

L'astérisque (à XVIIe) désigne une Eglise dont l'exercice du culte a été, à notre connaissance, interdit avant 1685 (on sait que la plupart des temples demeurés debout furent « condamnés » au cours des neuf premiers mois de 1685). Lorsque l'Eglise n'a existé qu'au début ou à la fin du XVIIe siècle nous l'indiquons. De même, si elle a été annexe (an.) (si elle ne l'a été que temporairement nous précisons suivant le cas : souvent ou parfois). Egalement si elle a été unie (u.) à telle autre Eglise. Nous donnons aussi le nombre de pasteurs (p.) de l'Eglise lorsqu'elle en avait plusieurs. Pour certaines Eglises ce nombre a varié. En ce cas nous retenons le plus habituel. Lorsque nous le

pouvons, nous indiquons, pour les villes, le lieu où se trouvait le temple, parfois assez éloigné (et lorsque ce lieu a varié, nous mentionnons celui qui a été le plus longtemps en usage).

Quatrième colonne. XIXe-XXe *siècles*. Nous donnons la date de création de la « place » de pasteur sous le régime concordataire. Quelques Eglises ont eu — le plus souvent grâce à la Société centrale d'évangélisation — un pasteur à demeure avant la création du poste officiel ; en ce cas, nous le signalons par un astérisque. Pour les Eglises non concordataires, la date de fondation est entre parenthèses. Elle est en principe celle où pour la première fois un pasteur (que ce soit un pasteur auxiliaire placé par le Consistoire ou un agent d'une Société d'évangélisation, ou encore un pasteur appartenant aux Eglises libres ou méthodistes) a été à l'œuvre dans la localité. Nous n'avons pas cru devoir mentionner les postes de pasteurs, créés au XIXe siècle par des Sociétés d'évangélisation, qui n'ont eu qu'une durée éphémère. (Cependant lorsqu'une ancienne Eglise est aujourd'hui annexe, nous indiquons, par un astérisque, si elle a eu, un temps, au XIXe siècle ou au XXe un pasteur à demeure.)

Note concernant les cartes

Nous ne pouvons songer à accompagner notre texte des quelque quinze cartes des anciennes provinces synodales que nous avons établies et sur lesquelles figurent tous les noms de notre liste. Du moins, nous paraît-il utile d'aérer et de compléter ce texte par cinq cartes muettes de la France où sont indiqués les postes de pasteurs réformés à cinq époques différentes. Il nous a semblé que le poste de pasteur était, en l'occurrence, le point de comparaison le plus valable. Pour rendre cette comparaison plus facile, nous plaçons ces cartes à la suite les unes des autres.

Notre carte du XVIe siècle indique tous les lieux à nous connus ou identifiés qui ont eu une Eglise réformée au cours de ce siècle, quel qu'en soit le moment. Si nous nous souvenons que le nombre des Eglises était de deux mille cent cinquante en 1562, il ne fait aucun doute que notre carte ne donne une image au-dessous de la réalité.

Pour ce qui est du XVIIe siècle nous avons tenu à n'indiquer sur notre carte qu'un nombre d'Eglises à peu près

identique, province synodale par province synodale, à celui des « catalogues » de l'époque. Notre carte se situe au début de la deuxième moitié du XVIIe siècle.

En ce qui concerne le XIXe siècle, nous avons choisi le moment où, par le jeu des créations successives de « places » de pasteurs, le protestantisme réformé se trouvait avoir atteint, dans ses vieux terroirs protestants, un nombre de pasteurs correspondant à peu près au nombre d'Eglises locales normales qui le constituaient.

Pour toutes ces cartes, nous donnons, pour simplifier, les limites actuelles de la France. Et, pour faciliter l'identification des lieux, nous traçons sur chacune d'elles les limites de nos départements.

Abréviations

an.	annexe	ens.	ensuite
an. .... (devant un nom)	annexe de	parf.	parfois
av. ou a.	avant	past. ou p.	pasteur
déb.	début	souv. ou s.	souvent

t.	temple à
u.	unie à
v. (devant une date)	vers
v. (devant un nom)	voir

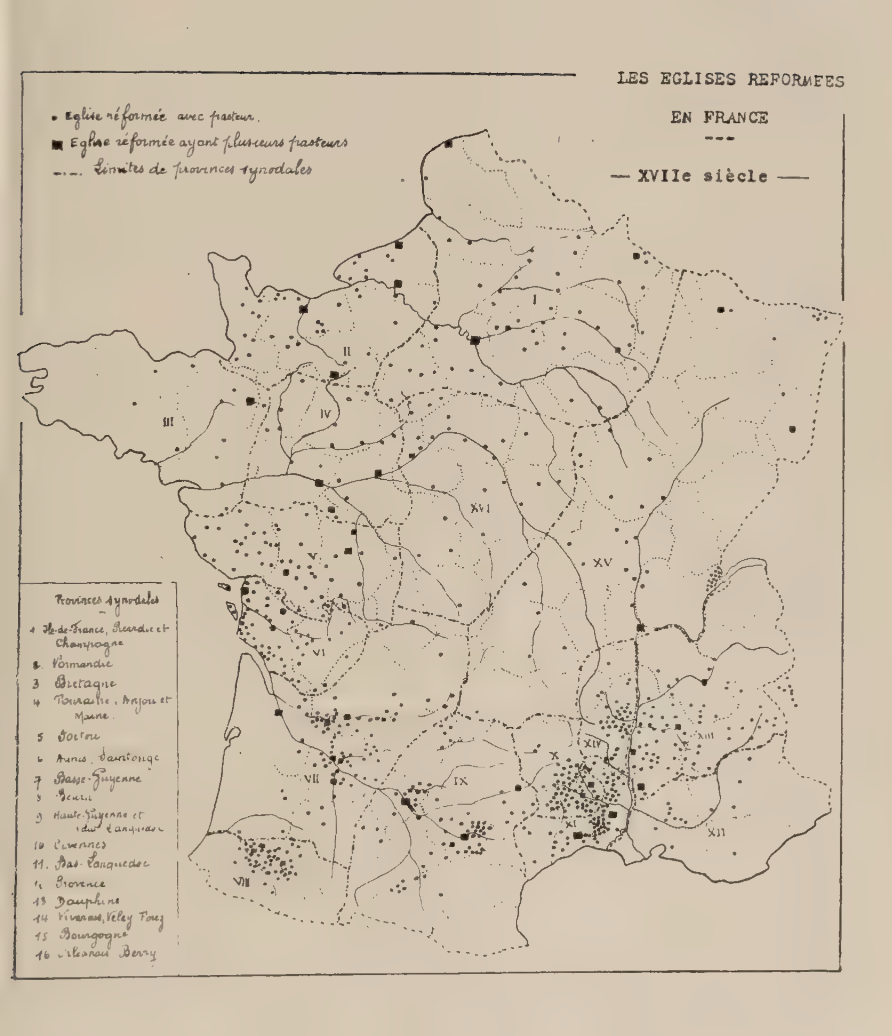
NOM	FONDATION	ÉDIT DE NANTES	XIXe-XXe
AIN			
Bellegarde-Tenay			(1906)
Bourg-en-Bresse	av. 1595	XVIIe * déb. ens. an.	(1865)
Cessy	v. 1537	XVIIe *	
Challex	v. 1537	XVIIe *	
Collonges	v. 1537	XVIIe *	
Crozet	v. 1537	XVIIe *	
Divonne	v. 1537	XVIIe *	(1871)
Farges	v. 1537	XVIIe *	
Ferney	v. 1536	XVIIe	1819
Gex	v. 1536	XVIIe *	an.
Ornex	v. 1537	XVIIe *	
Oyonnax			(1872)
Pont-de-Vaux		XVIIe t. Reyssouze	
Pont-de-Veyle	1595	XVIIe *	
Sergy	v. 1537	XVIIe	
Thoiry	v. 1537	XVIIe *	


LES ÉGLISES RÉFORMÉES
EN FRANCE
— XVIe siècle —
Eglise réformée
Eglise réformée ayant plusieurs pasteurs
Eglise dont nous ne savons si elle a pu être pleinement "dressée"

AISNE

Anisy-le-Château	av. 1564		
Bézu		XVIIe déb. ens. an.	
Bohain	(1567)	an.	an.
Catelet (Le)	av. 1592-99		
Château-Thierry	XVIe	XVIIe t. Nogentel	v. Mon.
Chauny	1561	XVIIe t. Vouel	EB
Chery		XVIIe fin	
Coeuvres	1564-72		
Coucy-Leuilly	XVIe	XVIIe souv. an.	
Crépy	av. 1564	XVIIe parf. an.	
Eppes		XVIIe fin	
Esquehéries	XVIe	XVIIe an. Leval	1849
Etampes	av. 1576		
Fère (La)	XVIe	XVIIe souv. an.	EB
Fère-en-Tard.	XVIe	XVIIe déb.	
Ferté-Milon (La)	1561		
Fontaine	XVIe	XVIIe	
Fresnoy-le-Grand			1874 *
Gercy		1612-1664	
Guise	1562	v. Leval et Vil.	
Hargicourt (1)			1804
Jeancourt			1866
Landouzy	av. 1568	XVIIe * an. Gercy	1831
Laon	(1561)	XVIIe s. unie Crépy	(1882)
Lemé	av. 1568	XVIIe an. Gercy	1806
Leval (Leschelle)	XVIe	XVIIe	
Monneaux		avec Nogentel	1804
Montcornet	1562		
Morsain		XVIIe fin	
Nauroy			1837
Nogentel	XVIe	XVIIe v. Chât.-Th.	
Parfondeval	(av. 1564)	XVIIe an.	an.
Prémont	av. 1566		
Ribémont	(av. 1570		
Roucy		XVIIe fin	
St-Pierre-Aigle	av. 1576-84		
St-Quentin	1562	XVII * t. Lehaucourt	1828
Saponay	av. 1576		
Séchelle (Agnic.)	(v. 1593)		
Seraucourt	av. 1565		
Soissons	1561		v. Laon
Tupigny	av. 1565		
Vervins	(av. 1564)		
Villers-Agron	av. 1564		
Villers-les-Guise		XVIIe fin	
Wassigny	(v. 1565)		

(1) Hargicourt, Jeancourt et Nauroy, ainsi que Templeux-le-Guérard (Somme), appartiennent à ces sept villages qui sont venus au protestantisme principalement après le passage — suivi de celui de Claude Brousson — de Gardien Givry, pasteur réfugié rentré en France, en 1691.


LES EGLISES REFORMEES
EN FRANCE
— XVIIe siècle —
• Eglise réformée avec pasteur.
■ Eglise réformée ayant plusieurs pasteurs
-.-. Limites de provinces synodales
Provinces synodales
1 Ile-de-France, Picardie et Champagne
2. Normandie
3 Bretagne
4 Touraine, Anjou et Maine.
5 Poitou
6 Aunis, Saintonge
7 Basse-Guyenne
8 Béarn
9 Haute-Guyenne et Languedoc
10 Cevennes
11. Bas-Languedoc
12 Provence
13 Dauphiné
14 Vivarais, Velay, Forez
15 Bourgogne
16 Orléanais, Berry

ALLIER

Bellenaves	av. 1582		
Chirat-l'Eglise		XVIIe *	
Hérisson	(1562)	XVIIe déb.	
Montluçon			(1871)
Moulins	1561	XVIIe * déb.	1873 *
St-Pourçain	1563		
Vichy	(1563)		(1901)

ALPES (BASSES)

Barcelonnette	1560	XVIIe * déb.	
Bréole (La)	1561	XVIIe * an. Seyne	
Castellane	1558		
Colmars	1561		
Curbans		XVIIe déb.	
Digne	1561	XVIIe an. Thoard	(1944)
Espinouse	av. 1572	XVIIe an. Thoard	
Forcalquier	1561	XVIIe an. Manosque	
Gréoux	1560-1		
Manosque	1562	XVIIe	
Mées (Les)	av. 1584	XVIIe an. Thoard	
Ongles	1562	XVIIe * Manosque	
Oppedette	1561	XVIIe an. Joucas	
Puimichel	1561	XVIIe an. Thoard	
Puimoisson	1561	XVIIe an. Riez	
Riez-Roumoules	1561	XVIIe	
Seyne-Selonnet	1561	XVIIe	
Sisteron-Vilhosc	1559	XVIIe déb.	
Thoard	1561	XVIIe déb.	
Valensole	1560-1		

ALPES (HAUTES)

Abriès-Aiguilles	av. 1590	XVIIe *	
Ancelle-Orcières	1561	XVIIe	
Arvieux	av. 1577	XVIIe *	1806
Aspres-sur-Buech	XVIe	XVIIe souv. an.	1837
Briançon *	XVIe	XVIIe *	an. *
Château-Queyras	XVIe	XVII s. an. Arvieux	
Chorges		XVIIe déb.	
Embrun *	av. 1588	XVIIe *	
Fressinières	XVIe	XVIIe *	1833
Gap *	1561	XVIIe	(1872)
Guillestre	av. 1597	XVIIe s. unie à Vars	an. *
Laragne-Ventavon		XVIIe *	
Molines	v. 1565	XVIIe *	
Orpierre	1561	XVIIe	1805
Rosans	av. 1579	XVIIe	1845
St-Bonnet	1561	XVIIe	
St-Laurent-du-C.		an. St-Bonnet	1829
St-Véran–Pierreg.	XVIe	XVIIe an. Molines	an. *


LES EGLISES REFORMEES
EN FRANCE
— 1865 —
Eglise réformée officielle
Eglise réformée officielle ayant plusieurs pasteurs
Poste de pasteur auxiliaire ou d'évangélisation

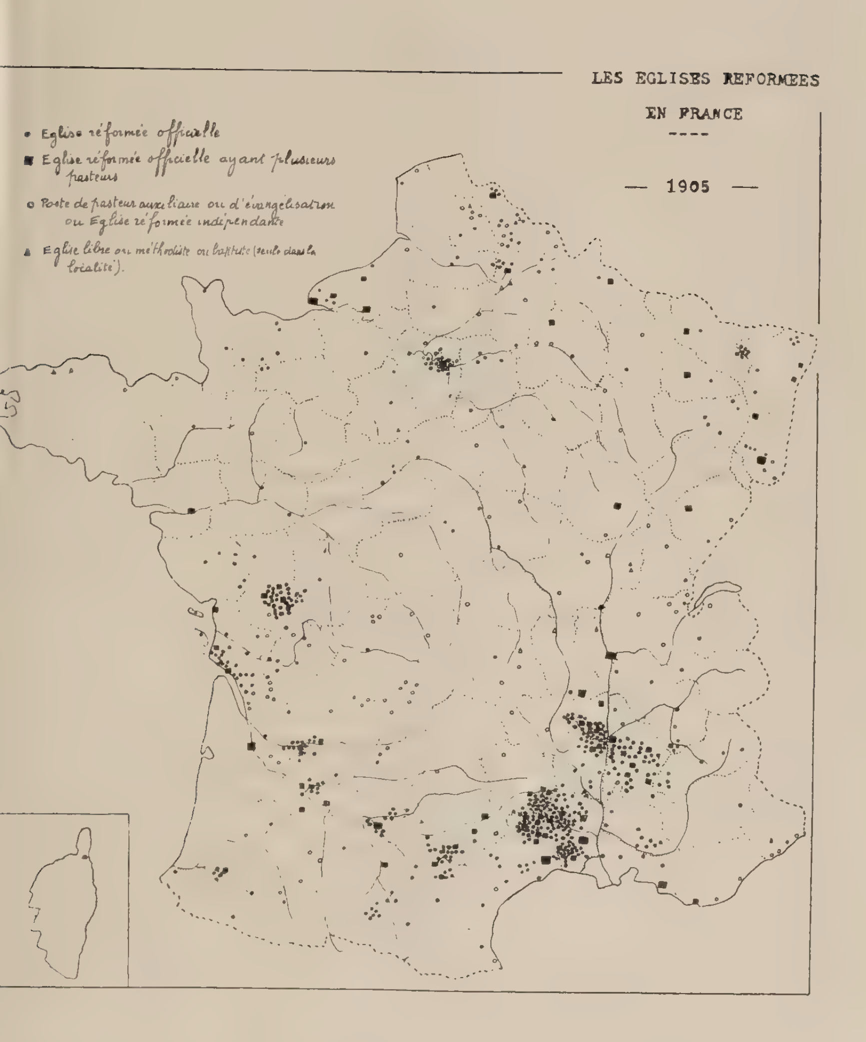
Serres *	1561	XVIIe	
Tallard *	XVIe	XVIIe an. Gap	
Trescléoux	XVIe	XVIIe an. Orpierre	1877
Vars	1561	XVIIe * v. Guillestre	
Veynes	1561	XVIIe	

ALPES (MARITIMES)

Antibes	(1558)	XVIIe * déb.	(1902)
Cannes			(1845)
Grasse	1561	XVIIe * déb.	(1905)
Menton			(a. 1854)
Nice			(a. 1855)
Tourrette	1561		
Vence	v. 1563		an. *

ARDÈCHE

Ajoux-Issamoul.	v. 1563	XVIIe s. u. St-Jul.	
Albon-Marcols	1561	XVIIe *	1865
Alboussière		v. Champis-Labatie	1803
Alissas-Rochessauve	v. 1563	XVIIe s. an. Chomérac	
Annonay	1560	XVIIe	1803
Aubenas	1560	XVIIe * déb.	1877 *
Baix *	1561	XVIIe	
Beauvène		v. Gluiras	1871
Boffres	av. 1585	XVIIe *	1831
Boucieu-le-Roi	av. 1576	avec Gilhoc-Ste-Marg.	
Boulieu	1563	XVIIe *	
Bourg-St-Andéol	(1562)		
Burzet	1562		
Chalancon	1562	XVIIe *	1803
Champis-La Bâtie	av. 1586	XVIIe *	1879
Charmes	v. 1563	XVIIe * an. Soyons	1839
Châteauneuf-de-V.	v. 1563	XVIIe *	an
Cheylard (Le)	1562	XVIIe	1831
Chomérac	1562	XVIIe *	1831
Desaignes	1561	XVIIe *	1803
Devesset		an. Le Chambon	1829
Fonts-du-P.-Flaviac		v. St-Julien-St-Alb.	1803
Gilhac-et-Bruzac	av. 1571	XVIIe * Pierregourde	1852
Gilhoc-Grozon	(Boucieu)	XVIIe an. La Bâtie	1831
Gluiras	1561	XVIIe	1819
Intres-St-Julien *	an.	an. Le Cheylard	1859
Jaujac	1562		
Joannas	1563		
Joyeuse	(1562)		
Labastide-de-V.	av. 1596	XVIIe	1867
Labatie-d'And.		an. Desaignes	1840
Lagorce	1562	XVIIe s. u. Salavas	1837
Lamastre	1561	XVIIe an. Desaignes	1803
Lapras-St-Basile	1561	XVIIe an.	1844
Largentière	1562		
Laurac	1563		
Mars		an. St-Voy ou Le Ch.	1834


LES EGLISES REFORMEES
EN FRANCE
— 1905 —
Eglise réformée officielle
Eglise réformée officielle ayant plusieurs pasteurs
Poste de pasteur auxiliaire ou d'évangélisation ou Eglise réformée indépendante
Eglise libre ou méthodiste ou baptiste (seule dans la localité).

Meyras	1561	XVIIe * déb.	
Meysse	av. 1596	XVIIe s. an. St-Vincent	
Mirabel	av. 1572	XVIIe *	
Ollières (Les)		an. St-Fortunat	1803
Pervenche (La)		v. St-Julien-du-Gua	1834
Pouzin * (Le)	1561	XVIIe *	1846
Pradel (Le)		XVIIe fin	
Pranles-Creysseil.	av. 1563	XVIIe s. u. Tour./Pr.	1840
Privas *	1560	XVIIe *	1803
Rocles	1561	XVIIe * déb.	
Sabiières	1563		
Saint-Agrève	XVIe	XVIIe an. Desaignes	1803
St-Apollinaire	av. 1592	XVIIe an.	an.
St-Christol	av. 1571	XVIIe an. du Cheylard	1803
St-Cierge-la-S.		an. St-Vincent-de-D.	1869
St-Etienne-de-S.	v. 1565	XVIIe * parf. u. St-Sauv.	an.
St-Fortunat	av. 1569	XVIIe *	1833
St-Genest-Lach.	1563	XVIIe an.	
St-Jean-Chambre	v. 1573	XVIIe an. Chalançon	1829
St-Julien-du-Gua	av. 1563	XVIIe * v. Ajoux	
St-Julien-St-Alb.	v. 1565	XVIIe * t. St-Alban	1872
St-Just	XVIe	XVIIe déb.	
St-Laurent-du-P.	1562	XVIIe * (Pierregourde)	1803
St-Michel-d'Aur.	1565		
St-Michel-de-Ch.	v. 1563	XVIIe an. Chalançon	1849
St-Péray	an.	an. Soyons	1844
St-Pierreville	av. 1568	XVIIe *	1804
St-Pons	av. 1591	XVIIe * s. u. Mirabel	
St-Sauveur-de-M.	av. 1569	XVIIe *	1842
St-Symphorien	1563	XVIIe an. St-Vincent	1872
St-Vincent-de-B.	av. 1563	XVIIe *	an.
St-Vincent-de-D.	av. 1566	XVIIe * parf. an.	an.
Salavas	1562	XVIIe parf. an.	1843
Sanilhac	1562		
Soyons	v. 1563	XVIIe *	an.
Teil (Le)			(1898)
Thueyts	1562	XVIIe déb. an. Meyr.	
Toulaud	av. 1576	XVIIe * an. Soyons	1803
Tournon	1562		1879 *
Tournon-lès-Priv.	1562	XVIIe *	
Uzer	1562		
Vallon *	1562	XVIIe	1803
Vals	1561	XVIIe *	1822
Vans (Les)	1561	XVIIe	1816
Vernoux	1562	XVIIe *	1803
Villeneuve-de-Berg	1560	XVIIe * déb.	
Viviers	(1562)		
Voulte (La)	1562	XVIIe an.	1861

ARDENNES

Charleville			1880
Château-Porcien	av. 1564		
Chatelet-sur-S.	av. 1571		
Falaise	av. 1581	XVIIe s. u. Voncq	


LES EGLISES REFORMEES
EN FRANCE
— 1955 —
Eglise réformée ayant un pasteur.
Eglise réformée ayant plusieurs pasteurs.
Eglise réformée indépendante
Poste de la Société Centrale d'évangélisation.
Eglise libre ou baptiste (seule dans la localité).
Limites des circonscriptions de l'Eglise Réformée de France.
I
II
III
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII
XIII
XIV
XV

Francheval	av. 1564	XVIIe	
Givonne		XVIIe	
Grandpré	av. 1571		
Imécourt	av. 1571	XVIIe	
Primat		XVIIe fin	
Raucourt	1579	XVIIe	an.
Rethel	av. 1564		
St-Loup		XVIIe fin	
Sedan	1562	XVIIe 3 past.	1803
Villers-le-T.	av. 1571	XVIIe s. an.	
Voncq	1561	XVIIe *	
Vouziers	av. 1571		

ARIÈGE

Bélesta	av. 1572	XVIIe an. Labastide	
Bordes (Les)	av. 1575	XVIIe	1819
Camarade	1565	XVIIe	1843
Carla-Bayle (Le)	1565	XVIIe	1804
Foix *	1561	XVIIe * déb.	
Gabre	v. 1568	XVIIe an.	1869
Labastide-sur-L.	av. 1572	XVIIe	1819
Leran	1561	XVIIe an.	
Mas-d'Azil (Le)	1561	XVIIe	1803
Mazères	av. 1569	XVIIe	1804
(Montaut *)			
(Montgaillard *)			
Pamiers	1561	XVIIe * déb.	1945
Rieubach		an.	1850
Sabarat	v. 1565	XVIIe souv. an.	1835
Saverdun	av. 1576	XVIIe	1804
Tarascon *	av. 1592		
(Varilhes *)			

AUBE

Bar-sur-Seine	1561	XVIIe * t. Landreville	
Céant-en-Othe	1561		
Nogent	(1562)		
St-Léger-s.-Mar.	av. 1570		
St-Mards-en-Othe	av. 1581	XVIIe	
Troyes	1558	XVIIe avec St-Mards	1840
Vallentigny	av. 1571		
Villemoiron	1561		
Villenauxe	1570		

AUDE

Alet	av. 1577		
Brugairolles	av. 1585		
Bugarach	av. 1577		
Carcassonne	1561		1878 *
Castelnaudary	1562	XVIIe fin	
Limoux	1562		
Mas-Saintes-Puel.	av. 1592	XVIIe déb.	
Narbonne			1878 *
Saissac-St-Denis	(1561)		

AVEYRON

Ayssenes		XVIIe déb.	
Broquiès		XVIIe déb.	
Brusque	av. 1592	XVIIe déb. ens. an.	an.
Camarès	1561	XVIIe	1803
Capdenac * *	av. 1596		
Castelnau	1560		
Compeyre	1560		
Cornus	1561	XVIIe	1846
Espalion	1561		
Foissac	1561		
Millau	1560	XVIIe 2 past.	1803
Montlaur	av. 1567	XVIIe souv. an.	
Montpaon		XVIIe an.	
Murasson	1587	XVIIe * déb.	
Peyrusse	1561-3		
Rieupeyroux	1561		
Rodez	(1558)		(1914)
St-Affrique	1562	XVIIe	1803
St-Félix-de-Sor.	1562	XVIIe parf. an.	
St-Jean-de-Bruel	av. 1569	XVIIe *	1829
St-Paul-des-Fonts	XVIe	XVIIe an. Cornus	
St-Rome-de-Cernon ...	XVIe	XVIIe an.	
St-Rome-de-Tarn	av. 1575	XVIIe	
St-Sever-du-M.	1567	XVIIe parf. an.	
Savignac	1561		
Séverac	1560	XVIIe an.	
Villefranche	1560-2		
Villeneuve-d'Av.	1561-3		

BOUCHES-DU-RHONE

Aix-en-Provence	1557	XVIIe avec Velaux	1844 *
Arles	1561	XVIIe an. Eyguières	1867 *
Aubagne	1560-1		an.
Baux (Les)	1561	XVIIe an. Eyguières	
Eyguières	1561	XVIIe	
Gignac-la-Nerthe			(1951)
Lambesc	1560-1		
Marseille	1558	XVIIe avec Velaux	1804
Martigues	1560-1		
Mouriès	1561	XVIIe an. Eyguières	1850
Roque-d'An. (La)	1559	XVIIe an. Lourmarin	1804
St-Chamas	1560-1		
St-Paul-lès-Dur.	1559		
St-Rémy	1560-1		
St-Savournin	1560-1		
Salon	1560	XVIIe * déb.	(1907)
Sénas	1560	XVIIe an. Eyguières	
Tarascon	1560		
Velaux	1560	XVIIe *	

CALVADOS

Acqueville		XVIIe déb.	
Allemagne	v. 1561		
Avenay	av. 1580		
Baron	v. 1562		
Basly		XVIIe *	
Bayeux	1555	XVIIe * t. Vaucelles	
Bernières	av. 1580	XVIIe s. u. Basly	
Beuville-Bièville	av. 1580		an.
Boulon	v. 1561		
Buisson-en-Auge	av. 1572		
Caen	1558	XVIIe 4 p.	1803
Camilly	v. 1561		
Chicheboville	v. 1561		
Colleville	av. 1568		
Colombières	av. 1594	XVIIe * parf. u. Trév.	
Colomby	av. 1568		
Condé-sur-Noireau	1561	XVIIe * t. Isles-Prous.	1806
Courseulles	v. 1561	XVIIe an. Bern.	an.
Cresserons	av. 1580	XVIIe an. Basly	1819
Crocy	av. 1571	XVIIe * u. Fontaine	
Essarts-La Bazoque		XVIIe * s. u. St-V.	
Falaise	1561	XVIIe *	
Fontaine-Etoup.	av. 1590		
Gefosse	XVIe	XVIIe * s. u. aux Veys	
Honfleur	1560	XVIIe an. Pont-l'Ev.	(1894)
Lantheuil	v. 1562		
Lasson	av. 1590		
Lion-sur-Mer	av. 1571		
Lisieux	v. 1562		(1847)
Longueville	av. 1572		
Maizières	av. 1580	XVIIe *	
Moulines	XVIe	XVIIe u. Maizières	
Noyers	v. 1561	XVIIe an. St-Vaast	
Orbec	XVIe	XVIIe	
Périers	v. 1561		
Pont-l'Evêque	v. 1562	XVIIe	
Ranville	v. 1561		
Ste-Honorine	av. 1580		
St-Pierre-sur-D.	XVIe	XVIIe parf. u. St-Syl.	
St-Sylvain	av. 1580	XVIIe *	
St-Vaast	av. 1591	XVIIe	
Secqueville	v. 1561		
Tilly-sur-Seul.	v. 1561		
Trévières	XVIe	XVIIe *	
Ussy	av. 1580		
Verrières	av. 1580		
Vire	1559	XVIIe * parf. u. Frên.	1874

CANTAL

Aurillac	1561	XVIIe à La Gazelle	(1891)
Calvinet **	av. 1571	XVIIe an. St-Céré.	
Gazelle (La)-Ség.		XVIIe	
Glénat		XVIIe déb.	

CHARENTE

Aigre		XVIIe * s. u. Marcil.	
Angoulême	1559	XVIIe	1855
Aubeterre	av. 1579	XVIIe * déb.	
Baignes	av. 1576	XVIIe (et Montaus.)	(1890)
Barbezieux	av. 1563	XVIIe *	v. Lign.
Beaumont		XVIIe fin	
Benest-Courteil		XVIIe souv. an.	
Bourg-Charente		XVIIe * parf. u. St-M.	
Chalais	av. 1563	XVIIe * parf. an.	
Champagne-Mouton		XVIIe *	
Châteauneuf	av. 1570		(a. 1867)
Cognac	1558	XVIIe *	1863
Jarnac *	1560	XVIIe	1803
Lignières	av. 1563	XVIIe s. u. Seg.	1840
Lindois (Le)	av. 1595	XVIIe * an. La Roc.	
Mansle	av. 1570	XVIIe * à Châteaur.	1864 *
Marcillac	av. 1598	XVIIe *	
Montignac	av. 1570	XVIIe s. u. Ang.	
Rochefoucauld (La)	av. 1572	XVIIe	
Ruffec	av. 1575	XVIIe * an. Verteuil	
St-Claud	XVIe	XVIIe s. u. Champ.	
St-Même	1560	XVIIe *	
Salles-Laval	av. 1573	XVIIe an. Rocheb.	
Saveilles	av. 1582	XVIIe fin	
Segonzac	1558	XVIIe *	1834
Verteuil	1561	XVIIe	
Villefagnan	av. 1564	XVIIe *	(1864)

CHARENTE-MARITIME

Angoulins	av. 1564	XVIIe souv. an.	
Archiac	av. 1570	XVIIe * an.	
Ars-en-Ré	av. 1572	XVIIe déb.	
Arvert	1555	XVIIe *	1803
Aulnay	1560	XVIIe	
Aytré	av. 1564	XVIIe s. u. Angoul.	
Bazauges	1561		
Beaumont		XVIIe fin	
Berneuil	av. 1563	XVIIe an.	
Bois	av. 1563	XVIIe s. u. Plassac.	
Bourgneuf	av. 1576	XVIIe an. Domp.	
Breuillet	XVIe	XVIIe an.	1866
Brisambourg	av. 1572	XVIIe * an Taillebourg.	
Chaillevette	an.	an.	1878
Château-d'Oléron	1559	XVIIe * déb.	an.
Ciré	av. 1564	XVIIe * souv. an.	
Clam		XVII an. Blassac	
Cozes	1560	XVIIe *	18
Dolus (Oléron)	av. 1576	an.	
Dompierre		XVIIe fin	
Douhet (Le)		XVIIe fin	

Esnandes	av. 1564		
Etaules	an.	an.	1859
Flotte-en-Ré (La)	av. 1572	XVIIe déb.	
Fouras		XVIIe fin	
Garreau		XVIIe fin	
Gémozac	av. 1562	XVIIe *	1862
Hiers-Brouage	av. 1560		
Jarrie (La)	av. 1564	XVIIe s. u. Thairé	
Jonzac	1561	XVIIe	1827
L'Houmeau	av. 1590	XVIIe * déb.	
Marans **	av. 1572	XVIIe *	an.
Marennes	av. 1558	XVIIe * 2 past.	1803
Marsilly	(av. 1564)	XVIIe an.	an.
Matha		XVIIe an. Thors.	EL
Médis	(av. 1563)	XVIIe an.	an.
Mérignac	av. 1563)	an.	(1895)
Meschers	1561	XVIIe	1864
Mirambeau	1561	XVIIe *	
Moeze	1561	XVIIe	
Montendre *	1560	XVIIe	
Montguyon	av. 1576	XVIIe * s. u. Montl.	
Montlieu	av. 1576	XVIIe *	
Mornac	av. 1563	XVIIe *	1834
Mortagne	1562	XVIIe *	1847
Nieulle-St-Sornin	av. 1576	an.	1840
Nieul-lès-Saintes	av. 1573	XVIIe souv. an.	
Nieul-sur-Mer	av. 1564	XVIIe *	
Ozillac	av. 1563	XVIIe *	
Plassac	av. 1563	XVIIe (voir Bois)	
Pons **	1559	XVIIe *	1803
Rioux	1559	XVIIe déb.	
Rochefort	av. 1570	XVIIe *	1827
Rochelle ** **(La)**	1557	XVIIe 4 past.	1803
Roussillon	av. 1562	(voir St-Germain)	
Royan **	1560	XVIIe *	1803
St-André-de-Lidon ...	av. 1563		
St-Denis-d'Oléron		XVIIe déb.	
St-Fort	av. 1566	XVIIe *	an.
St-Georges-de-D.	an.	an.	1849
St-Germain-du-S.	av. 1563	XVIIe s. u. St-Fort	
St-Jean-d'Angély ** ..	av. 1558	XVII * 2 past.	1857
St-Jean-d'Angle	av. 1563	XVIIe	
St-Just	av. 1563	XVIIe	
St-Martin-de-Ré	1559	XVIIe	1820
St-Palais-sur-M.	XVIe	(avec Royan)	1863
St-Pierre-d'Olér.	1559	XVIIe *	1829
St-Rogatien	av. 1564		
St-Seurin	1561	XVIIe *	
St-Sulpice	an.	an.	1861
Saintes	1556	XVIIe 2 past.	1803
Salles-sur-Mer	XVIe	XVIIe s. u. Thairé	
Saujon	1559	XVIIe *	1842
Soubise	1559	XVIIe *	
Surgères	av. 1563	XVIIe parf. an.	

Taillebourg **	av. 1570	XVIIᵉ *		
Thairé	av. 1564	XVIIᵉ		
Thors	1560	XVIIᵉ		
Tonnay-Boutonne	v. 1560	XVIIᵉ		
Tonnay-Charente	1560	XVIIᵉ		
Tremblade (La)	av. 1560	XVIIᵉ *		1803
Vaux-sur-Mer	1561	XVIIᵉ	avec Royan	1842
Yves	av. 1572			

S. Mours.

(*A suivre*)

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

M. Barth, *Confession et communion en Alsace au Moyen Age*, dans *Revue d'Alsace*, t. XCV, 1956, p. 8-17.

Dans un article fort intéressant, le chanoine Barth s'est attaché à l'examen de la vie intérieure du croyant médiéval d'Alsace. En s'appuyant sur une documentation très sûre, il révèle, en particulier pour la communion, certaines coutumes qui ne manquent pas d'étonner le lecteur protestant :

1. Nombreux étaient les laïques qui ne communiaient qu'à des intervalles de plusieurs années. Le concile de Latran de 1215 les obligea à communier au moins une fois l'an, aux environs de Pâques.

2. Les religieux réguliers eux-mêmes durent être invités au XVe siècle à communier au moins aux grandes fêtes : Noël, Pâques, Pentecôte, la fête patronale, l'Assomption et la Toussaint.

3. Les laïques communiaient sous les deux espèces ; le fait est attesté dès le XIIe siècle. Au XIVe siècle, ils purent choisir de recevoir ou non le vin, et de prendre du vin non consacré.

4. Ce sont les ordres mendiants qui introduisirent la fréquente communion : d'abord mensuelle, puis hebdomadaire. Geiler de Kaysersberg insista beaucoup sur ce point, en vue de réformer l'Eglise.

C. Wolff.

La Roque de Roquebrune, *Roberval et sa Colonie Canadienne au XVIe siècle*. Revue d'Histoire des Colonies, t. XLIII, 1956, deuxième trimestre, pp. 125-137.

Après nous avoir donné quelques renseignements sur les navigateurs qui dès la fin du XVe siècle et au début du XVIe abordèrent au Canada, M. La Roque de Roquebrune expose que la première tentative qui fut faite pour y fonder une colonie fut celle d'un gentilhomme protestant, Jean-François de La Roque seigneur de Roberval. Cette tentative, trop oubliée, n'est connue que par quelques rares documents. C'est à elle pourtant que se

rattache dans l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre un premier essai chez nous de littérature coloniale, la soixante-septième nouvelle intitulée « Amour et austérité extrême d'une femme en un pays étranger ».

Cette tentative de colonisation était sans doute prématurée et devait aboutir à un échec. Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval, de retour en France avec ses compagnons dès 1543, fut assassiné à Paris en 1560, alors qu'il venait d'assister à une réunion de protestants de la capitale.

Ph. de F.

Ernest STAEHELIN, *La question des Jésuites*, Collection *Vie et Pensée chrétienne*. La Bibliothèque des Arts Lausanne, Paris 1956, 53 pages.

Ce petit ouvrage, traduit de l'allemand, n'est pas comme on pourrait d'abord le croire une étude d'un caractère général concernant l'ordre des Jésuites, ses principes et ses méthodes, mais un exposé de la question des Jésuites telle qu'elle s'est posée jadis et telle qu'elle se pose encore dans la Confédération helvétique. L'auteur, après avoir essayé de justifier les Jésuites de certaines accusations portées contre eux, sans oublier celles qu'on peut lire dans les *Provinciales*, rappelle comment la présence et l'activité de la Compagnie de Jésus dans les cantons catholiques provoqua avec le reste de la Confédération un conflit qui aboutit en 1848 à l'interdiction de l'Ordre en Suisse, interdiction renouvelée dans la constitution fédérale de 1874.

M. Staehelin demande la suppression de cette loi d'exception contraire à l'esprit du protestantisme.

Ph. de F.

Frédéric HOFFET, *L'équivoque catholique*, 225 pages, Fischbacher 1956.

Nous ne signalerions pas cet ouvrage, consacré, pour l'essentiel, à une polémique que nous nous interdisons tout spécialement, s'il n'était pas un anneau dans une chaîne de volumes consacrés plus ou moins à l'interprétation du protestantisme contemporain : *L'impérialisme protestant*, *Psychanalyse de l'Alsace*, et bientôt, si l'on en croit une annonce de l'auteur, *La démission des protestants*. Il y a ici une description des progrès du catholicisme dans certains milieux réformés ou luthériens qu'il faut signaler, ce genre de renseignements étant fort rare. Après un jeune théologien scandinave, M. Gunar Ferguson Dags, M. Hoffet voit des « maladies de l'église » dans l'ecclésiasticisme, le liturgisme et le sacramentalisme. Nous lui laissons la responsabilité de ces diagnostics, qui semblent marquer un renouveau de la vieille polémique libérale.

P. P.

Colonel Jean DE PABLO, *Contribution à l'étude de l'histoire des institutions militaires huguenotes. L'Armée de mer huguenote pendant la troisième guerre de Religion.* Archiv für Reformations geschichte, 1956, cahier 1.

La revue *Archiv für Reformations geschichte* publie en français une étude de notre collaborateur, le colonel Jean de Pablo, sur l'armée de mer huguenote pendant la troisième guerre de religion. Comme l'auteur le remarque, les exploits de cette armée « constituent l'aspect le moins connu » du nouveau conflit qui devait mettre aux prises catholiques et protestants. C'est assez dire tout l'intérêt que présente une telle étude.

Elle nous éclaire d'abord sur l'organisation de cette flotte de guerre dont la création à la Rochelle semble bien due à Gaspard de Coligny et à laquelle Jeanne d'Albert s'intéressa particulièrement : « Un emprunt forcé » auquel durent souscrire les Rochelais « aisés » en permit l'armement et un arrêté réservant à ses navires la priorité du recrutement sur la marine marchande leur fournit des équipages.

L'armée navale des protestants se composait d'une quarantaine de vaisseaux de faible tonnage et d'une grande diversité. Les plus importants étaient une caraque, *La Huguenote*, et deux gallions.

La première sortie de cette flotte eut lieu le 10 octobre 1568 sous le commandement de N. de La Tour des Chateliers, à qui succéda le Normand Jacques de Sores. Celui-ci était, au dire de Brantôme, « l'un des bons hommes de mer qui fut de ce temps, voyre qui a esté depuis » ; il avait déjà eu l'occasion de faire ses preuves en s'emparant, en 1554, de plusieurs établissements espagnols des Antilles et en réalisant, en 1555, la prouesse extraordinaire de prendre La Havane.

La mission de la flotte protestante était d'abord de protéger les bateaux français ou alliés qui ravitaillaient La Rochelle et ensuite de courir sus à ceux des adversaires. Cette guerre de course se faisait en vertu de *lettres de marque* délivrées par Jeanne d'Albret et contresignées par son fils Henri de Navarre, lettres dont les titulaires devenaient des corsaires réguliers, tenus à l'observation de certaines lois et dont les prises étaient soumises au jugement d'un tribunal.

En dehors de la guerre de course qui s'étendait des côtes anglaises jusqu'à celles de l'Espagne, l'armée de mer huguenote dut encore se livrer à des opérations contre la flotte royale. Celle-ci, commandée par le baron Antonin Escalin de La Garde, général des galères de Sa Majesté, allait subir une série d'échecs : devant la pointe de Meschers à l'embouchure de la Gironde, devant les îles de Ré et d'Oléron, à Tonnay-Charente, aux Sables-d'Olonne où certains de ses navires furent pris, au port de Brouage dont les huguenots s'emparèrent à l'aide de batteries flottantes. En 1570, l'armée navale des Protestants « avait acquis la maîtrise des mers entre le cap Gris-Nez et Bayonne ».

Comme si ces victoires ne suffisaient pas, l'amiral des Réformés, Jacques de Sores, descendait vers le sud pendant que se livraient les derniers combats avec la flotte royale. Une lettre de l'ambassadeur de France à Madrid, R. de Fourquevaux, nous apprend qu'il avait l'intention de s'emparer de l'île de Madère afin d'en faire « une base d'opérations contre les établissements espagnols en Amérique ». S'il lui fut impossible d'atteindre ce résultat il n'en revint pas moins à La Rochelle des parages des Canaries « avec un butin considérable ».

Tels sont les principaux faits que le colonel J. de Pablo met en lumière, en s'appuyant sur une documentation abondante dont certains éléments proviennent des Archives des Indes à Séville. Personne ne contestera l'importance qu'il y avait à verser au dossier de la troisième guerre de religion, pour en expliquer l'issue et aussi les conséquences, tous ces renseignements concernant l'armée de mer huguenote.

Ph. de F.

A. H. Chaubard, *Le Miracle de Laon en Lannoys, représenté au vif et escript en latin, françays, italien, espagnol et allemant. A Cambray, chées Pierre Lombard. Publié avec une Introduction, des Illustrations et une Bibliographie.*

Mme A. H. Chaubard a eu la bonne fortune de découvrir dans la bibliothèque de Troyes un exemplaire d'un ouvrage paru en 1566 et que Brunet inscrivait parmi les livres perdus : *Le Miracle de Laon.* C'est cet exemplaire, vraisemblablement unique, que Mme A. H. Chaubard réédite en un fac-similé précédé d'une savante introduction en cinq courts chapitres et suivi d'une bibliographie, de quelques illustrations et de notes.

Quel est ce « miracle de Laon » qui fut jugé digne d'être relaté en cinq langues pour la confusion des hérétiques ? Voici ce dont il s'agit :

Une jeune femme de Vervins, nommée Nicole Aubry ou Obry, élevée dans un couvent, était sujette à des accès hystériques accompagnés de convulsions épileptiformes. Ces crises nerveuses, attribuées à une possession démoniaque, furent exploitées par le clergé contre les protestants, alors très nombreux dans la région. Chaque fois qu'elles se produisaient, elles donnaient lieu à des cérémonies d'exorcisme au cours desquelles la présentation de l'hostie à Nicole Aubry amenait l'expulsion de l'un des démons qui avaient élu domicile en elle. Ainsi en fut-il dans plusieurs localités. Mais pour venir à bout du dernier des démons, le nommé Beelzébuth, il fallut opérer à Laon, dans la cathédrale, sur une estrade, avec l'intervention de l'évêque lui-même et devant un public extrêmement nombreux. Bien entendu, cette fois encore, la présentation de l'hostie à la possédée accomplit son œuvre. Beelzébuth, après avoir déclaré qu'il était de connivence avec les protestants, consentit à abandonner sa proie.

Telle est, brièvement résumée, l'histoire que raconte *Le Miracle de Laon*. Est-il nécessaire d'insister sur l'intérêt de ce pamphlet qui se présente sous l'aspect d'un traité édifiant ? Il nous éclaire d'abord sur les croyances relatives aux possessions démoniaques, croyances qui, au XVIe siècle, n'existaient pas seulement dans les milieux populaires, mais qui étaient encore partagées par des gens considérés comme instruits. Il nous montre encore de quels moyens on se servait pour venir à bout des protestants. L'un de leurs adversaires les plus acharnés, Florimond de Raemond ne devait-il pas déclarer qu'il avait été convaincu des erreurs de l'hérésie, après avoir assisté au « Miracle de Laon » ?

C'est assez dire combien, avec tous les bibliophiles, nous devons être reconnaissants à Mme A. H. Chaubard pour la publication du document qu'elle a su retrouver.

Ph. de F.

Hans Georg WACKERNAGEL, avec la collaboration de Marc SIEBER et de Hans SUTTER, *Die Matrikel der Universität Basel*, t. II, 1932/33-1600/01. Verlag der Universitätsbibliothek, Bâle 1956, XXVI-634 pages.

Indépendamment de sa valeur particulière pour l'institution qui en assure la publication, ce second volume des Matricules de l'Université de Bâle, présente encore un intérêt plus général qui résulte du fait que, de 1532 à 1601, cette université a pris un caractère international. On y trouve en effet à côté des étudiants suisses, des Allemands, des Anglais, des Belges, des Danois, des Français, des Hollandais, des Italiens, des Polonais, etc... Pour ne parler que de ceux qui viennent à Bâle des pays formant la France actuelle, leur nombre durant cette période s'élève à un demi-millier. Ce sont sans doute, surtout des Alsaciens et, après eux, des Montbéliardais. Mais, il en est d'autres qui se rendent à Bâle de fort loin, d'Amiens, de Paris, d'Orléans, de Blois, de Poitiers, de Bourges, d'Autun, de Toulouse, de Pamiers, de Nîmes, etc... Et ce n'est pas sans émotion que l'on voit leur nombre s'accroître avec les persécutions, notamment durant l'année scolaire 1572-1573.

En parcourant ces listes qui ne comptent pas moins de 5 534 noms dont plusieurs sont accompagnés de courtes notices, on s'aperçoit, comme le remarque M. G. Wackernagel dans son avant-propos, que tous les personnages cités ne sont pas nécessairement des étudiants. Il en est qu'on a tenu à faire figurer sur les registres de l'université en raison de leur rang ou de leur réputation. Il en est d'autres, au contraire, qui doivent leur inscription au simple fait qu'ils étaient au service de tel ou tel fils de famille. Faudrait-il supposer enfin que certains individus ont réussi à se faire inscrire afin de bénéficier des privilèges dont jouissaient les étudiants ?

Quoi qu'il en soit, nous avons pu relever dans ces listes, se succédant sur plus de cinq cents pages, bien des noms qui jouissent de quelque notoriété dans l'histoire du protestantisme

français, comme le prouvent souvent des références à la *France Protestante* des frères Haag et à notre *Bulletin*. Nous tenons à mentionner l'aide apportée aux éditeurs, pour l'identification des personnages protestants par M. Auguste Lacoste, membre bâlois de notre Société.

Citons-en quelques-uns parmi les plus connus : en 1555-1556, Daniel Toussain de Montbéliard, qui devint pasteur à Orléans (p. 94), et Jean Malot, qui fut le chapelain de Coligny (p. 97) ; en 1558-1559, le jurisconsulte français Hotman (p. 113) ; en 1563-1564, le fis aîné de Sébastien Castellion, Nathanaël, dispensé des droits d'inscription « propter paupertatem » (p. 151). et en 1580-1581, son frère cadet Frédéric (p. 280) ; en 1568-1589, Pierre La Ramée, déjà célèbre pour son opposition au prestige d'Aristote (p. 176) ; en 1571-1572, François Malherbe, le futur poète, avec son précepteur Richard Dinoth (p. 208) ; en 1580-1581, Jean de Sponde, auteur de divers ouvrages parmi lesquels des *Poésies* et des *Méditations sur les Psaumes*, et, en 1595, renégat (p. 291) ; en 1589-1590, Jean de Bèze, neveu de Théodore de Bèze et élevé par celui-ci (p. 375)... A ces quelques exemples il serait facile d'en ajouter d'autres. Mais ils suffisent à montrer l'intérêt du document publié sous les auspices de l'Université de Bâle. Il n'est que juste de savoir gré à celle-ci de l'excellent instrument de travail qu'elle a mis entre nos mains.

Ph. de F.

GODECHOT (J.), *La Grande Nation*, Paris 1956 ; 2 vol. in-8°, 785 pages.

Sous ce titre, M. J. Godechot, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse a étudié les problèmes posés par l'expansion révolutionnaire de la France de 1789 à 1799, sous toutes ses formes, politique, militaire, économique, religieuse et sociale. C'est un travail considérable qui comble de nombreuses lacunes de l'histoire générale de cette période troublée.

Pour ce compte rendu nous retiendrons surtout la façon nouvelle et originale dont M. G. présente les problèmes religieux. Après avoir rappelé que ce n'est que par la force des choses que la Révolution devint anti-catholique et déchristianisatrice, il pose le problème de savoir si cette attitude a été un article d'exportation. Il analyse successivement la situation en Belgique, en Rhénanie, dans les Provinces Unies, la Suisse et l'Italie.

La Belgique et la Rhénanie, très catholiques, furent l'objet de persécutions anticléricales qui sont, surtout en Belgique, l'œuvre des « patriotes » du cru, mais qui ne prennent pas un caractère systématique. Dans la vallée du Rhin, toutefois, Hoche s'efforça de faire prédominer un esprit plus libéral et d'assurer la liberté de culte aux minorités religieuses et l'égalité civile aux Juifs.

Dans les Provinces Unies, en majorité protestantes, il n'y eut pas de persécutions. Le « désétablissement » de l'Eglise réformée entraîne l'égalité religieuse pour les catholiques et les

Israélites. En Suisse, l'Eglise catholique fut plus durement frappée : fermeture des couvents, abolition des juridictions, interdiction des processions, mais, par ailleurs, les « unitaires » qui rédigèrent la Constitution de 1798 affirmaient la liberté de conscience et de culte.

Pour l'Italie, en immense majorité catholique, le problème était très différent ; aussi les constitutions maintiennent-elles le principe de la primauté du catholicisme romain tempéré par la liberté de conscience, ainsi dans les constitutions cispadane, et surtout ligure. D'une manière générale, les Israélites de Rome ou de Bologne n'eurent pas à se plaindre du changement de régime. Il est regrettable que M. G. n'ait pas cru devoir consacrer plus de quelques lignes aux Vaudois des Alpes, qui eux aussi bénéficièrent de la conjoncture nouvelle.

D. LIGOU.

Histoire de Genève de 1798 *à* 1931 publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève. Alexandre Jullien, éditeur, 1956. IX-668 pages.

Ce volume fait suite à l'*Histoire de Genève* des origines à 1798, parue en 1951 et dont nous avons rendu compte dans le *Bulletin* de juillet-septembre 1951.

Le premier embrassait près de deux millénaires, celui-ci cent trente-trois années seulement et pourtant il est plus considérable que le premier. Qu'on ne s'étonne pas de ce déséquilibre. Le professeur Paul-Edmond Martin, l'âme de cette publication, l'explique ainsi : Les événements des XIXe et XXe siècles ont fait l'objet de beaucoup moins de travaux que les siècles antérieurs. Il a donc paru nécessaire de les décrire avec plus d'ampleur. Peut-être aussi, l'« accélération » de l'histoire chère à M. Daniel Halévy, justifie-t-elle ce développement.

A l'instar du premier volume celui-ci est l'œuvre d'une excellente équipe de collaborateurs, tous parfaitement informés des époques et des branches qu'ils exposent, auxquels M. Martin a fait appel avec une rare compétence et une persévérance digne d'éloges. Hélas ! trois d'entre eux, MM. Buchon, Chapuisat et Chaponnière sont décédés avant la parution du volume.

⁂

Celui-ci débute au moment où Genève, conquise par le Directoire français, perd son indépendance le 15 avril 1798 et devient département français sous le nom de Département du Léman. A l'ancien territoire genevois on lui a ajouté des portions de l'Ain et du Mont-Blanc. Si un grand nombre de Genevois ont déploré leur souveraineté perdue néanmoins ils ont accepté le régime français avec soumission et loyauté. Leurs négociateurs ont réussi à soustraire une partie de leurs biens à la mainmise française, aidés en cela par certaines personnalités françaises du voisinage. Ces fondations et immeubles

furent gérés par une *Société économique* dans laquelle se réfugia l'ancien esprit de la République. Elle s'acquitta de sa gestion avec une telle sagesse qu'en 1814-1815 ses comptes bouclaient par un boni de 62 967 florins. Et elle avait entretenu entr'autres durant quinze années le culte protestant.

Soulignons que l'avènement de Bonaparte, qui rétablit le culte catholique, profita grandement au culte réformé en fixant les droits du Consistoire et de ses onze pasteurs, ce dont le remercia la députation, par son chef le pasteur Martin-Gourgas, envoyée à Paris pour le sacre de l'empereur.

L'empire de Napoléon perdit peu à peu, à la suite de la conscription, du Blocus continental, de la misère et du chômage le peu d'affection qu'il avait conquis à Genève. A peine fut-il chassé du pouvoir, que l'antique cité appela la Suisse au secours et lutta avec vigueur et empressement pour se faire agréer par elle.

De 1814 à 1831, Genève se donna un gouvernement modéré qu'inspira une forte personnalité, le syndic Jean-Jacques Rigaud. Même après la chute du roi Charles X en 1830, Genève qui en a subi le contre-coup, vit encore sous un régime de démocratie conservatrice. Il faudra l'arrivée au pouvoir du tribun James Fazy pour enlever le pouvoir aux conservateurs et le donner aux radicaux.

Ce volume consacre plusieurs chapitres fouillés et fort nouveaux à cette période qui s'étend de la Constitution de 1847 à la première guerre mondiale, où Fazy exerça un pouvoir autoritaire jusqu'à ce que son sectarisme et ses imprudences financières eussent abouti à sa chute. Antoine Carteret qui lui succéda déclencha une politique confessionnelle antilibérale et anticatholique qui ébranla profondément la vie de la cité pendant plus de dix années. MM. Ruchon et Paul E. Martin en ont raconté l'histoire avec beaucoup de précision et la tâche n'était pas aisée.

En 1907 décision grosse d'importance pour la vie religieuse de Genève : L'église nationale protestante de Genève se sépara de l'Etat à une faible majorité par 7 653 voix contre 6 823 non. Ce vote troubla vivement les citoyens protestants attachés à leur église qui craignaient le pire. En revanche l'écrivain Philippe Monnier déclarait cette date comme la plus solennelle que sa génération avait vécue. En fait la séparation aujourd'hui est entrée dans les mœurs.

Deux autres questions ont encore agité la vie genevoise pendant la période étudiée par cet ouvrage : L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations et le conflit avec la France au sujet des zones de Savoie. Là aussi l'apaisement est survenu. Le peuple suisse se montra réticent à sortir de sa neutralité malgré la Déclaration de Londres et ne s'y résolut qu'à une faible majorité. Genève, elle, accepta avec bonne volonté d'être le siège du nouvel organisme et déploya une infatigable activité pour lui faciliter son installation et son fonctionnement. Des craintes avaient surgi chez elle qu'elle ne vît s'affaiblir ses liens avec la Suisse, que son patriotisme souffrît de son caractère de ville internationale. Il n'en a rien été. Non seulement Genève a conservé son âme bien vivante mais elle a reçu des bienfaits certains de ses contacts avec le monde. Il s'est créé

un *Esprit de Genève* qui travaille dans le monde et qui n'a pas dit son dernier mot. Quant aux zones de Savoie, l'arrêt rendu par la Cour permanente de justice internationale le 7 février 1832 a conservé à Genève ses zones franches tout en prévoyant une importation de marchandises en franchise à travers la ligne des douanes suisses.

Signalons en outre qu'en marge de l'histoire politique ce volumineux ouvrage a consacré de substantiels chapitres à la géographie politique et urbaine, aux sciences qui furent cultivées à Genève avec une prédilection particulière, aux lettres et aux Beaux-Arts qui y occupèrent une place honorable.

Son achèvement fait honneur au savant qui l'a conçu et aux hommes de science qui lui ont permis de mener son entreprise à bon port.

F. B.

“ NUMISMATIQUE ET PROTESTANTISME ” à l'Hôtel des Monnaies

Du 7 novembre au 20 décembre 1956 — puis prolongation jusqu'au 7 janvier 1957 — a eu lieu 11, Quai Conti, à l'Hôtel des Monnaies de Paris, une exposition « Médailles des Anciens Pays-Bas » et « Contribution numismatique à l'Histoire du Protestantisme ».

Cette exposition a pris place dans le cadre de la « Campagne Internationale des Musées ». Elle était due à l'initiative de M. Yves Malécot, directeur de la Monnaie et réalisée par M. Lapassade, conservateur du Musée monétaire, avec de nombreux concours, parmi lesquels le Cabinet royal des Médailles de la Haye, le Cabinet de la Bibliothèque royale de Belgique, le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, etc., ainsi que la Société de l'Histoire du Protestantisme français (1).

Pour la première partie « Pays-Bas », on partait de l'influence de la Renaissance italienne dans l'Europe occidentale. Au cours de la révolte des Pays-Bas contre les Espagnols, et sous l'influence des jetons populaires souvent satiriques, surgissent les Médailles triomphales au genre combatif où les artistes ne sont plus les peintres ou les sculpteurs, mais les tailleurs de coins des ateliers monétaires. La satire y joue un rôle important. Souvent, on accentue le parallélisme entre les luttes du peuple juif, racontées dans l'Ancien Testament, et les combats contemporains : on peut y sentir le renouveau biblique de l'époque. Suivaient les médailles des XVII[e] et XVIII[e] siècles où les médailleurs cherchent leur inspiration dans la médaille française : la glorification recherchée et présomptueuse est souvent inspirée de la mythologie. C'est l'apogée de l'Histoire métallique de Louis XIV. Les médailles-plaquettes et les médailles gravées, de facture très hollandaise, sont des chefs-d'œuvre issus du métier d'orfèvre. Y étaient souvent traités les mariages, les deuils et autres événements familiaux

(1) Nous tenons ici à rendre hommage à M. R. Stücker, membre de notre Comité, qui s'est dépensé sans compter pour l'organisation de cette exposition et qui a mis à la disposition du Musée monétaire un grand nombre de pièces de sa propre collection. Qu'il en soit remercié au nom de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Ph. de F.

des grandes familles de l'époque. Suivent jetons, méreaux des corps de métiers, rappelant l'activité des corporations, les monnaies obsidionales rappelant les villes assiégées et la guerre de Quatre-vingts ans.

Toute cette période influencée par l'Humanisme et la Réforme est très riche en souvenirs concernant l'Histoire du Protestantisme, tout particulièrement dans les Pays-Bas.

Très nombreuses étaient les pièces ayant un rapport direct ou indirect avec l'histoire de la Réforme, au hasard nous pouvions y remarquer :

N° 5. — Charles Quint, vainqueur des protestants en 1547.

N° 16. — Le Duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas en 1567.

N° 20 et 21. — Didier Erasme 1519.

N° 50. — Philippe II, vainqueur des Francais à Saint-Quentin 1557 (défaite de l'Amiral Gaspard de Coligny).

N° 51. — Médaille de gueux : 1566.

N° 55 et 56 : Guillaume, Prince d'Orange, et son épouse Charlotte de Bourbon : 1577.

N° 60. — Maurice d'Orange : 1602.

N° 91 et 92. — La Reine Elizabeth d'Angleterre vient en aide à la République contre l'Eglise romaine en 1587.

N° 102. — Synode de Dordrecht : 1619.

N° 120. — Paix de Munster : 1648.

N° 138. — Persécution des Protestants en France vers 1685.

N° 139. — Abolition de l'Edit de Nantes : 1685.

N° 140 et 141. — Naissance du fils de Jacques II d'Angleterre : 1688.

N° 142. — Jacques II s'enfuit d'Angleterre : 1689.

N° 143. — Expulsion du papisme (en Angleterre) et de la tyrannie : 1689.

N° 145. — Guillaume III, roi d'Angleterre : 1689.

N° 170. — Balthazar Becker : 1692.

N° 173. — Les antagonistes de Balthazar Becker : 1692.

N° 193. — Mort de W. Muilman, ministre protestant à La Haye : 1759.

N° 206. — Construction de l'Eglise Luthérienne à Rotterdam : 1736.

N° 216. — Deuxième centenaire de la Réforme : 1717.

N° 559 *bis*. — Médaille boîte : Les émigrants de Salzbourg en Hollande : 1732.

Le catalogue très documenté nous donne les détails de plus de sept cents pièces pour cette exposition des Pays-Bas.

Cette première partie nous mène très naturellement à la seconde : « Contribution numismatique à l'Histoire du Protestantisme ».

Dans le catalogue, une excellente préface due à M. Le Doyen Philippe de Félice, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, nous

place dans le vif du sujet. Elle est suivie d'un résumé chronologique. En plus des médailles, méreaux de communion, bibles rares, l'on peut y voir l'Edit de Nantes du roi Henri IV d'avril 1598, ainsi que l'Edit de Fontainebleau du roi Louis XIV, portant révocation de l'Edit de Nantes, d'octobre 1685. Ces pièces ont été prêtées par les Archives Nationales.

Partant des Humanistes et de la naissance de la nouvelle doctrine, plus de 120 pièces ou documents étaient exposés : l'important et très soigné catalogue qui était indispensable à tout visiteur avisé, nous en laisse tous les détails.

L'on peut se réjouir d'une telle manifestation qui, en plus de la presse protestante, a eu les échos élogieux de la grande presse (*Combat, Figaro, Monde*).

Espérons et souhaitons qu'il y ait là un appel au monde protestant.

Quand le protestantisme comprendra-t-il tout à fait qu'il enfouit comme un avare, comme l'infidèle de la parabole, le trésor de son passé, exploitable cependant en vue de l'avenir ?

R. Stucker.

P. S. : Le compte rendu de cette exposition nous met dans l'obligation d'un retour en arrière. Egalement à l'Hôtel des Monnaies, a eu lieu précédemment, du 20 mars au 30 mai 1956, l'exposition : « Ordres de Chevaleries et Récompenses Nationales.»

Un important catalogue, de plus de 400 pages, très bien illustré qui a été suivi d'un supplément également illustré nous conserve le souvenir de cette somptueuse exposition qui connut un grand succès.

La S. H. P. F. eut l'avantage d'y participer dans le cadre de la partie réservée au :

« Mérite Militaire de Louis XV » (page 96 à 100 et n° 348 à 365 du catalogue).

Nous rappelons que cette décoration était réservée aux militaires de religion protestante et pour plus amples informations nous renvoyons nos lecteurs aux bulletins de la Société de juillet-septembre et octobre-décembre 1933 où ils y trouveront l'excellente étude historique sur l'Institution du Mérite Militaire par M. le professeur Emile Léonard.

ANNONCES

Les annonces doivent être adressées au secrétaire.
Le tarif en sera fixé ultérieurement.

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant le protestantisme.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Fondée en 1852, reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870

Président : Gabriel PUAUX, ambassadeur de France, membre de l'Institut.
Vice-Président : Jacques ALLIER.
Secrétaire : Professeur Philippe de FELICE, doyen h^re de la Faculté de Théologie de Paris.
Trésorier : René AUDAP, Commissaire-priseur.

Membres du Comité :

Membres résidant à Paris :

Frédéric BARBEY, archiviste-paléographe, ministre de Suisse h^re.

Maurice BÉRARD.

Colonel BERTRAND-VIGNE.

Pasteur Marc BOEGNER, président de la Fédération Protestante de France.

P. BOURGUET, pasteur.

Jean CORDEY, conservateur hono^re Bibliothèque Nationale.

F. DELTEIL, professeur.

Michel FOURNIOL, professeur.

J. HOFFMANN, prof. à la Fac. de Théol. de Paris.

Emile-G. LÉONARD, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

S. MOURS, pasteur.

F.-G. PARISET, agrégé de l'Université, D^r ès-lettres.

A. PAUL, professeur, archiviste-paléographe.

P. POUJOL, professeur.

Michel REULOS, magistrat.

Francis ROUX-DEVILLAS.

Robert STUCKER

Raoul STÉPHAN.

THEIS, Conseiller d'Etat.

R.-A. WEIGERT, Conservateur à la Bibliothèque Nationale.

Membres résidant en province :

J. BARNAUD, ancien doyen de la Faculté de Théologie de Montpellier.

Ch. DARTIGUE, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

R. ESNAULT, ch. de cours à la Fac. de Théol. de Montpellier.

Pierre-Edm. HUGUES, conseiller à la Cour d'Appel de Poitiers.

P. ROMANE-MUSCULUS, pasteur.

H. STROHL, ancien doyen de la Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg.

Membres honoraires :

J. CABANTOUS, pasteur . Henry DARTIGUE, pasteur ; Julien-P. MONOD.

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 10.000 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (72.000 volumes imprimés ; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le professeur Ph. de FELICE.

La Bibliothèque est ouverte : *lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 2 heures à 5 heures.*
(Métro et Autobus : St Germain-des Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

MUSEE DU « DESERT » fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Mialet (Gard), par F. PUAUX et Edm. HUGUES.
Conservateur : P.-Ed. HUGUES.

MUSÉE CALVIN, ouvert en 1930, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise) *Administrateur:* S. MOURS.

MUSÉE DU VIVARAIS PROTESTANT (Maison de Marie Durand), au Bouschet-de-Pranles (Ardèche) ouvert en 1932.

MUSÉE DU BAS-POITU, Fondation Bage, Le Bois Tiffrais, Monsireigne (Vendée).

DONS ET LEGS
A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, *rue des Saints-Pères, la somme de* .... *francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.*

Banquiers : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris (9e). Chèques post. : Paris, 2071.

Le Directeur Gérant : DE FÉLICE.

Alençon.- Imp. Corbière & Jugain.